

Εξοχότατε!

Με' ανυπομονησίαν εξοχότατε σας ἐξυπέσθον μετὰ τῆς
ἐπαμφορότατης Κυρίας σας καὶ ὅλης τῆς οἰκογενείας σας καδὼς
προσγράψετε τὸν Κύριον Ἰωαννῆτον, καὶ ἅμα πατρῆδον αἱ ἡμέραι τῶ
ἐπιδομένῳ ἐρχομένῳ, ἀσπράδαμεν τῆς ἐορταί με' αἶψαν γύσῃ καὶ
αὐδουχίαν, ἄχρι ὅτε ἐμάδαμεν τὸ συμβαίνον καὶ ἐκτελέσῃ, χάρημεν δέ
διὰ τῆς ἀναρυσθῆναι, καὶ ἐυχόμεθα διὰ το' αἰδίου κατενοδιόντας εἰς Αἴθρας.

τὴν αὐτὴν ἐξυπιδόματα λατρύς προσκυνοῦ φησὶν τὴν
σεβαστὴ, τὴν ἐπαμφορότατην Κυρίαν λατρύς προσκυνοῦ, τὴν ἐπαμφορότατην
Κυρίαν Μαργαρίταν προσκυνοῦ καὶ τὰ ἐυχόμενα φίλτατα σας καδιασπάρσκει

σας προσκυνοῦ λατρύς
καὶ μένο ὅλην δρόδυμος
ἐυζάνετρα δεομένη

0. P. A. 1030 to 1035. In. 14. 1848-

Εὐχέλως ὁπὸς ἰδοὺ δαΐδους
καὶ ὁπὸς ὑμῶν -

† anagavos anagias 4 p. 9. 4-

1000

120

50

125

1,295

Lab spooner bad vorläge

N. Leming Peabody

6. Hb. elongatior, p. purpureo saccula
 juv. aut. Hb. pro. Mucronulata
 Hb. vivida. etc.

Confidentielle -

Montréal 21. Sept. 1840

Mon cher ami -

Je vous suis plus que jamais
obligé des quelques lignes que vous
m'avez adressées - elles m'ont
beaucoup soulagé, en me représentant
son l'état de votre santé, et sur
votre invitation de partir le plutôt
que vous ^{le} pourriez - Je suis sûr
mon ami à quel point je m'intéresse
à tout ce qui vous concerne -
moment, ainsi que toute votre
famille - aussi à toute autre occasion,

perdrons ici beaucoup plutôt
que bien des personnes ne
l'espèrent ni le désirent -

adieu tout de bon

R. L.

si aurai-je ^{pas} mangé de vains conseils
de saigner avant tout votre santé,
et de me pas faire propos; maintenant
c'est dans votre intérêt même que
je suis le besoin de vous recommander
tout le contraire. Panilly m'écrit
et dit qu'il n'y a plus danger im-
mément, hâtez vous d'écrire -
Si par malheur au milieu de
votre retard un changement de
plans ou de dispositions devient
la cause d'empêcher votre retour,
vous avez à regretter pour le reste
de vos jours la perte d'une occasion
qui devait vous ouvrir pour
toujours une place très distinguée

vous l'oppression de la Byzance le Sultan,
en liant à jamais votre nom
à une circonstance si propre à
satisfaire son juste orgueil - Il
en serait tout le contraire si le
dénouement de l'affaire a lieu
sans votre retour à Athènes; ce
qui a été considéré jusqu'ici comme
triomphe pour la Porte, ne manquera
pas d'avoir bientôt tous les
résultats d'une défaite, et votre
nom s'y trouvera forcément
associé - J'espère que tel ne
sera pas le cas, et que nous vous

Monsieur le Ministre,

J'ai reçu la note que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 15 safer / 22 Janvier: / pour me faire part du contenu des rapports récemment arrivés de la part des Pachas de l'Herzégovine et de la Bosnie, et d'après lesquels les habitans de la frontière auraient effectué des transgressions de territoire près du village de Stenizza, dans l'Herzégovine, comme aussi dans quelques districts situés sur les confins de la Bosnie.

Je me suis empressé de transmettre cette note, ainsi que ses annexes, à ma Cour qui, on ne saurait en douter, vouera à cet objet toute l'attention qu'il mérite.

Il me semblerait superflu d'assurer le Ministère Ottoman que, si des abus tels qu'ils sont signalés dans les dits rapports, devaient effectivement avoir eu lieu de la part des habitans et des autorités de la frontière autrichienne, ma Cour, fidèle aux sentimens qu'Elle professe de si ancienne

Son Excellence
Ali Pacha, Ministre des affaires Etrangères
etc etc etc

date envers la S. Porte et à cet esprit de justice et de loyauté qui de tout tems a formé la base de sa politique, s'empreserait d'aviser aux moyens de les faire cesser.

Je crois toutefois devoir appeler l'attention de Votre Excellence sur la nécessité où l'on sera probablement à Vienne de recueillir des informations par l'entremise des autorités Imp^{ales} de la Galicie, et sur le délai que par ce motif et les distances, la réponse définitive de ma Cour pourra éprouver.

Je saisis avec empressement cette occasion pour renouveler à Votre Excellence l'assurance de ma haute considération.

Stürmer

N° 2

Égine le 8/20 Février, 1848.

à Son Exc.

Ali-Bacha, Ministre des
Affaires étrangères.

Monsieur,

Par mon respectueux rapport du
28. Janvier j'eus l'honneur
9. Février
d'annoncer à V. E. notre arrivée
hors du port du Pirée et notre
départ pour Égine.

À notre entrée dans la rade
de cette île, le Directeur de l'Office
de Santé du Pirée vint au devant
de nous dans une embarcation,
et nous dit qu'il avait été envoyé
express par le Gouvernement, depuis
près d'un mois, pour réparer pour
nous quelques chambres dans le
Lazaret, mais qu'il était satisfait
d'apprendre que nous voulions
faire notre quarantaine abord où
nous serions beaucoup mieux,
que dans les appartements préparés
à terre, et qu'il avait ordre
de nous offrir ses services en
tout ce qui pourrait nous être
agréable. De ma part, je l'en
remerciai et m'entretins avec lui
sur le pied le plus amical.

Notre séjour à Égine ne fut

marqué par aucun incident, si ce
n'est que le 2/4 février, jour de
fête grecque, pendant que je descendais
à terre pour me promener aux
alentours du Lararët, accompagné, à
une certaine distance, du Directeur
de l'office de Santé, le peuple d'
égène, hommes, femmes et enfants,
se porta en foule vers cette partie
de la rade; et le Dèmearque (maire),
suivi de quelques notables, étant
venu à notre rencontre et après
m'avoir félicité de mon arrivée,
me pria au nom du peuple de
faire sortir la musique à terre
pour qu'il pût en jouir de
plus près. J'accueillis cette demande
avec empressement, quoique le
Directeur de l'office de Santé
eût voulu opposer quelque difficulté
afin d'en dissuader le Dèmearque.

En attendant, au retour de notre
promenade, nous passâmes tout près
d'une colline où le peuple se tenait
réuni, et c'est avec plaisir que
je remarquai dans son attitude comme

dans sa physionomie une sympathie
 et une satisfaction prononcée de
 ce que sa demande avait été accueillie.
 Sur ces entrefaites, la musique
 descendit dans l'enceinte du Lararé,
 elle exécuta, pendant deux heures,
 différents airs et ne se retira
 que vers le coucher du soleil.

Immédiatement après, le peuple se
 dispersa tout joyeux et content.

ce qui précède prouve aux
 que le peuple grec n'a contre la
 Sublime Porte ni son représentant,
 aucun des sentiments de haine
 et d'aversion que le g^l. hellénique
 a l'air de lui attribuer dans le
 but, sans doute, de justifier ce
 qu'il avait soutenu dans ses
 notes officielles. Il est vrai
 que la satisfaction accordée au
 Gouvernement Impérial et le
 retour de son Envoyé ont dû
 occasionner un mécontentement
 et une certaine effervescence
 parmi le peuple, poussé surtout
 dans ces dispositions par
 les manœuvres de l'opposition;
 mais cette effervescence et ce
 mécontentement n'ont pour objet

ni la S. Porte ni son représentant
en grèce, mais bien au contraire
le gt. hellénique qu'on accuse
d'avoir motivé les justes plaintes
de la S. Porte et de n'avoir
fait droit qu'après une année,
au détriment de l'honneur et
des intérêts de la nation. Si donc
le gt. hellénique prend aujourd'hui
des mesures de précaution ou
fait semblant d'en prendre
dans le but de protéger la
personne du représentant de la
S. P. lors de son débarquement
à Athènes, c'est autant pour
justifier ce qu'il avait soutenu
durant la litispendance, que
pour prévenir quelque manifesta-
tion populaire contre lui-même.

Quoique nous dûssions
être admis ~~à~~ libre pratique
ce matin même, dimanche, le
secrétaire de l'Office de Santé
du Pirée qui arriva, il y a
quatre jours, à Égine, accompagné
du neveu de M. Rigas Dalamidis,
Ministre de l'Intérieur, employé

au même Ministère, vint me
 voir en bateau pour me dire
 que puisque nous devions
 recevoir pratique dimanche,
 jour de réjouissance populaire,
 il me priait de me rendre
 ce jour là à une partie de
 plaisir dans l'île d'Argue et
 de faire notre entrée au Pirée
 lundi; ou que, si je le voulais,
 il pouvait nous donner pratique
 samedi soir, afin que nous
 pussions nous rendre au Pirée
 de nuit avant que le peuple
 fût sorti de l'église, tout
 en m'assurant que le Gouver-
 nement a pris toutes les
 mesures de précaution nécessaires
 pour notre sûreté et que
 je serais bien reçu de tout
 le monde. Comme la
 manière dont il m'a fait
 cette proposition, avait
 le caractère de l'insinuation,
 je lui répondis que, tout
 en l'en remerciant, je regrettais
 de ne pouvoir accepter ses offres,
 quant à la partie de plaisir

parceque je devais me rendre à
Athènes dimanche même, vu que c'était
le jour du départ du paquebot français
pour Constantinople et que je
devais écrire à mon gouverne-
ment pour lui annoncer mon
arrivée. J'ajoutai que je serais,
du reste, très content d'obtenir
pratique samedi soir, mais que
j'espérais que le commandant ne
pourrait pas appareiller d'égine
de nuit, parceque, n'ayant jamais
été au Pirée, il ne connaissait
pas l'entrée de ce port. Et nous
nous séparâmes, après que le
secrétaire de l'office de Santé eut
reçu de ma part l'assurance
que nous partirions dimanche
à la pointe du jour.

Je remarquai que ma
réponse déconcerta le secrétaire
de l'office de Santé, ainsi
que l'employé du ministère
de l'Intérieur qui, ayant été
près de moi Osman Effendi,
le pria de descendre à terre,
alléguant qu'il avait à lui

dire quelque chose de la
part de M^r Rigas Dalanidis.

en effet, Osman Effendi
était descendu à terre le
lendemain, l'employé du
ministère de l'Intérieur lui
dit très confidentiellement
avoir été envoyé exprès par
M^r Rigas Dalanidis pour le
prier de s'engager à remettre
mon entrée au Direct à lundi,
ce lui faisait observer que si
je débarquais dimanche, il se
pourrait que les ennemis du
ministère et de la Sublime
Porte profitassent des moments
de récréation du peuple pour
provoker quelque manifestation
tumultueuse qui serait sans
aucune conséquence il est
vrai, mais qui mettrait peut-
être le gouvernement dans
la nécessité de sévir contre
les perturbateurs et l'exposerait
ainsi à une tâche regrettable.

à la suite de cette expli-
cation, je dis tout à l'employé
du ministère de l'Intérieur
qu'au Secrétaire de l'Office
de Santé qui, accompagné

du Directeur, se rendirent
hier au soir d'abord pour
nous donner pratique, qu'
appréhant le but de leur mission
et prenant en considération la
communication qui m'a été
faite confidentiellement par
Osman-Effendi au nom de
M. Rigas Dalauridès, j'eus
à différer mon entrée
au Pirée jusqu'à lundi.

" Vous savez, leur ai-je dit,
" que ma résolution était de
3 débarquer au Pirée ^{demain} vers
" mardi. Aucune considération
" de crainte pour ma personne
3 n'aurait pu me détourner
" de cette détermination. Placé
4 sous l'ombre puissante de
3 son auguste maître, un envoyé
" de Sa Majesté Impériale le
" Sultan n'a jamais peur. Si
" je pouvais en avoir, la
" Sublime Porte ne m'aurait
3 pas envoyé en Grèce. Comme
" je dois résider pour longtemps
3 à Athènes, j'y passerai sans crainte

plusieurs dimanches et autres
jours de réjouissance populaire.
Or pourquoi dois-je craindre
ces réjouissances pour le jour
de mon débarquement, Tandis que,
comme vous dites, le Gouverne-
ment a pris pour ce jour-là
des mesures extraordinaires. Jou-
rez donc que les appréhensions
dont on paraît préoccupé, ne
me concernent nullement, mais
puisque il serait possible que
l'opposition voulût saisir l'occasion
de provoquer parmi les réunions
populaires quelque démonstration
contre le Ministère ou dans le
but de le compromettre, et que
celui-ci se trouvât, à son tour,
dans la pénible nécessité de
recourir à des moyens de
violence, et puisque la
Sublime Porte, aussi bien que
son Représentant, désire, sincèrement
de faciliter, en tout point et autant
qu'il dépendrait d'eux, la tâche
d'un Gouvernement ami, puisqu'enfin
il ne s'agit plus ni de la S. Porte

ni de son Représentant, mais
uniquement de venir en aide
au Ministère hellénique, j'e
renonce à mon désir de débarquer
au Pirée demain et me rends
volontiers aux vœux de M.
Nikolaos Dalakidis.

L'employé du Ministère de
l'Intérieur ainsi que le Secrétaire
de l'Office de Santé furent
très satisfaits de mon acquiesce-
ment à leur demande et m'en
exprimèrent leurs remerciements,
ainsi donc, nous passerons la
journée d'aujourd'hui partie
à Égine, partie à Salamis; et
demain nous appareillerons
pour nous rendre au Pirée où
je me propose de débarquer
vers midi.

Il ne serait peut-être pas
sans importance de soumettre
à V.E. que, la veille du 3/12 de
ce mois, anniversaire de l'arrivée
de la Reine en Grèce, un employé
d'aux vœux nous en prévenir

et nous prier de prendre
 part à la célébration de
 cette fête, le lendemain à
 midi nous tirâmes 21 coups
 de canon, quoique il n'y
 eût pas eu de
 bâtiment de guerre hellénique
 pour nous rendre le salut.
 Par cet empressement, nous
 fûmes les premiers à donner
 une nouvelle preuve des
 dispositions amicales de la
 S. Porte envers le tour de
 Grèce.

Chilodactylus 10 Feb - 1844

Soyez le bienvenu mon
 très cher ami - Je ne
 trouve pas de mots pour
 vous exprimer le plaisir
 avec lequel j'ai reçu votre
 lettre ce jour hier -

With a million wishes
for the health of Long John

à Madame Bureau,
et Membre me charge
de vous prier de
se faire à l'Assemblée
et à son frère -

avec lui de vous

Edmond

N^o 3

à Son Excellence

Ali - Pacha, Ministre

Secrétaire d'Etat des affaires
étrangères,

Y., Y., Y.

Athènes, le 12^e/₂₄ février, 1848

Monseigneur,

Conformément à ce que
j'ai eu l'honneur de soumettre
à S. E. par mon respectueux
rapport du 8/20 de ce mois, le
soir de ce jour même après
le coucher du soleil, nous mouillâmes
à Salamis d'où je pus expédier
mes lettres par le paquebot qui
attendait partir pour Constantinople

Le lendemain, lundi,
nous appareillâmes à dix
heures du matin par un temps
magnifique. à peine nous
~~fûmes-~~ nous mis en route
qu'une frégate anglaise
qui était mouillée près de
nous et en vue du port du
Pirée, et dont le commandant
avait, dès la veille, envoyé
un de ses officiers pour nous
complimenter, tira le pavillon
Impérial et salua l'envoyé
de la S. Porte, salut que

nous revîmes immédiatement.
Peu après, nous entrâmes dans
le port du Pirée, et nous fûmes
peines de n'y trouver ni
la corvette ni le bateau à
vapeur hellénique qui, lors
de notre arrivée de Constantinople
et de notre départ pour Égée,
y étaient mouillés, ni aucun
autre bâtiment de guerre
de la marine grecque pour
rendre le salut que nous nous
proposions de faire au
pavillon hellénique, après
avoir jeté l'ancre, le capitaine
du Port qui nous suivait
en embarcation, vint à bord
du notre bateau à vapeur;
il justifia l'absence de la
Corvette et du bateau à vapeur
l'Ottoy, en alléguant qu'ils
avaient été envoyés à Poros
pour être réparés. Quoique
nous fussions convaincus
que ces bâtiments avaient été

éloignés exprès pour éviter
 le salut, toutefois, afin de
 ne pas donner lieu à qu'on
 de mal interpréter auprès du
 peuple notre refus de saluer
 le pavillon hellénique, et surtout
 afin de # montrer à tout le monde
 combien le S. D. tient à témoigner
 de ses sentiments de bienveillance
 et de conciliation envers la
 grèce, j'engageai notre Capitaine
 à saluer le pavillon hellène,
 ce qu'il fit, après que le Capitaine
 du port m'eut promis de
 faire rendre le salut par le
 premier bâtiment de guerre
 qui arriverait au Pirée.

hellénique

Sur ces entrefaites, le
 Commodore Français qui
 monte le vaisseau l'Inflexible,
 ainsi que les Commandants
 des Corvettes autrichienne
 et russe en station dans
 le port, ayant envoyé chacun
 un officier aboard pour me
 complimenter, je m'empressai
 de charger, à mon tour, un

Secrétaire de la Légation d'
aller les remercier de cette
attention.

À midi, je descendis
à terre sur le canot de
parade remis à cet effet, par
ordre de S. A. le grand-amiral,
au capitaine du bateau à
vapeur, au son de la musique
qui jouait la marche du Sultan,
et au bruit des canons tirés
de notre bord pour saluer
l'envoyé de S. M. I. Le quai
du port était encombré d'une
foule de curieux; au débarca-
dère je fus reçu par le
Débarque/maire/ et le
Commissaire de Police
municipale du Pirée. Après
avoir mis pied à
terre, je montai la voiture
avec le chef de bataillon
qui, par ordre de S. A. le
grand amiral, m'avait
accompagné de Constantinople,
et suivi dans une autre
voiture des Secrétaires de

la Légation, j'arrivai directement à Athènes et m'arrêtai devant l'hôtel de la mission.

Lors de mon débarquement et pendant que je me rendais du Pirée à Athènes, je remarquai dans la mine de la foule qui accourait de tous côtés, et des personnes qui se tenaient aux croisées, un air de satisfaction et de complaisance, tout le monde me saluait, et je n'aperçus nulle part de la mauvaise humeur. D'ailleurs, on devait s'attendre que le retour du Représentant de la S. D. ne manquerait pas d'occasionner en Grèce une satisfaction générale, par la raison qu'il ne pouvait qu'être envisagé par tout le monde comme le gage de la cessation d'un état de choses dont la continuation aurait été ruineuse pour les intérêts les plus chers du pays. Malgré cela, le g^t. fit ostentation de mouvements extraordinaires

de soldats irréguliers et
de gendarmes à cheval, comme
pour étaler les efforts qu'il
faisait afin de mettre en
sûreté une personne. Mais
ce qui m'étonne surtout, c'est
qu'au milieu de la tranquillité
la plus parfaite, des gendarmes
à cheval et à pied continuent
à faire la ronde autour
de l'hôtel de la mission.

Pour démontrer l'innu-
tilité de ces mesures d'os-
tentation, tant moi que les
secrétaires de la Légation et
les officiers du bateau à
vapeur, nous parcourons
depuis le jour même
de notre arrivée, tous seuls
en voiture et le plus
souvent à pied, les rues
les plus populeuses et les
promenades les plus fréquentes
de la capitale; et partout
nous sommes accueillis par
le peuple et nos connaissances
avec égards et prévenance.
Il semble que cette confiance

de notre part a desapporité
 le Ministère, puisque, depuis
 aujourd'hui, je remarque que,
 quand je me promène à pied,
 je suis observé de loin de
 deux soldats qui ne portent
 pas de fusil; ce que j'attribue
 à l'intention de faire savoir
 que c'est grâce à cette
 surveillance que je ne suis
 pas attaqué par le peuple.
 Quant à moi, je considère
 ces deux soldats comme les
 témoins du bon accueil
 que je trouve partout, puisque
 les hommes du peuple ne
 peuvent jamais soupçonner
 que deux soldats désarmés qui
 se promènent à une si grande
 distance de moi, et au
 milieu de tant d'autres
 passants, soient chargés de
 venir à mon secours en
 cas de besoin. En tout
 cas, les deux soldats dont
 il s'agit, sont à même de
 rendre au G^t. un compte
 exact et détaillé de toutes
 mes démarches. Il ne tardera

pas sans importance de soumettre
à S. E. qu'à mon arrivée
à Athènes, j'appris que quelques
écoliers avaient formé le projet,
si mon débarquement avait
lieu ^{le} dimanche dernier, sur
mon passage, de ^{le} crier
vive l'envoyé du
Sultan! "à bas le Ministère!"
et qu'on avait l'intention
de faire une mascarade qui
consisterait en une voiture
montée d'un homme portant
le costume turc afin de
faire allusion à l'envoyé
ottoman, et attelée d'individus
représentant les ministres
grecs.

Il est à remarquer
que ~~ni~~ pendant mon séjour
à Egine ni dans l'espace
d'environ deux heures que
je suis resté aboard du
bateau à vapeur dans le
port du Pirée, ni après
mon arrivée à Athènes, aucun
employé du Ministère des affaires
étrangères n'a été envoyé me
souhaiter la bienvenue au
nom de son chef ou du Gt.

Une telle démarche aurait,
peut-être, plus de signification
et agirait plus efficacement
sur l'esprit du peuple qu'on
vaut représenter hostile à
la S. D., que toutes ces
mesures d ostentation qu'on
a prises pour mettre en
sûreté la personne de son
représentant. Quoiqu'il en
soit, dès mon arrivée à
Athènes, j'envoyai chez
M^r. Glarakis un des secrétaires
de la Légation pour l'en
informer, pour lui faire
agréer mes compliments &
pour lui dire que, comme
je ne faisais que d'arriver,
je regrettais de n'être pas en
état d'aller lui faire ma
visite le jour même, et
que je le priais de vouloir
bien me faire savoir
l'heure à laquelle je
pourrais, dans la journée
du lendemain, avoir l'honneur
de le voir. ~~Le lendemain~~

Conformément à sa réponse, je me rendis, le
lendemain, mardi, à midi,
chez M^r. Glarakis. Il me reçut
avec beaucoup de prévenance, de
courtoisie et de cordialité. Il
me donna les assurances les
plus expressées de son désir
de contribuer à l'entretien des
meilleures relations entre les
deux pays et de ses sentiments
d'amitié personnelle pour moi.
Je ne manquai pas, de mon côté,
de lui donner de la manière
la plus explicite les mêmes
assurances tant sur les dispositions
bienveillantes de la S. P. envers
la Grèce, que sur le désir tout
j'étais particulièrement avoué
d'en être un organe fidèle et
également utile aux deux pays.
Enfin j'eui dis qu'à l'occasion
de mon ~~leur~~ retour à Athènes,
je désirais avoir l'honneur
de présenter mes hommages
à S. S. M. M. le Roi et la Reine.
M^r. Glarakis ~~je fis~~ me
répondit qu'il se ferait un

devoir de prendre à cet égard ⁶⁷
les ordres de S. L. M. M. au sortir
de chez M. Glarabris, je fis mes
visites à tous les chefs de
Mission résidant à Athènes.

Hier, mercredi, M. Glarabris
me rendit la visite : à cette
occasion il m'informa que
S. L. M. M. me recevraient aujourd'hui
à 7 1/2 du soir. Dans le
coursant de la même journée
d'hier, je reçus également
la visite de tous les chefs
de Mission.

et c'est à l'instant même
que je sort de chez S. L. M. M.
au moment où j'ai été admis
en leur présence, je leur ai dit
que je m'estimais fort heureux
d'avoir l'honneur de
leur présenter mes hommages
très respectueux. Leurs Majestés
m'ont fait un accueil
gracieux. S. M. le Roi m'a
demandé comment se portait
S. M. notre auguste maître.
Je lui ai répondu que S. M.
jouissait d'une très bonne

santé, et que je me ferais
un devoir empressé de porter
à la connaissance l'intérêt que
S. M. le Roi témoignait à
son égard. ensuite, tant la
Majesté le Roi que la Majesté
la Reine ont bien voulu
s'entretenir avec moi assez
longtemps et avec beaucoup
d'affabilité sur différents sujets,
après quoi je me suis retiré,
ou ne peut plus satisfait
de la réception de S. L. M. H.

ainsi s'est terminé un
différend qui a occupé durant
une année entière l'attention
de toute l'Europe et dont
la solution a rehaussé la
gloire de S. M. Notre Auguste
Maître, en même temps qu'elle
a mis en évidence la
sagesse et l'habileté de
Ses Ministres.

Demain, je me propose
de faire les visites d'usage aux
Ministres et autres Fonctionnaires
belles.

Je ne saurais terminer
le présent respectueux rapport,
sans exprimer à S. E. combien

j'ai eu à me louer des procédés
du Capitaine du bateau à vapeur
et de la manière sage et
distinguée dont il s'est con-
duit pendant tout le temps
que le Steamer qu'il commande
était mis à ma disposition.

Je suis avec le plus profond
respect.

N° 4

à S. E. Monseigneur
 Aali-Pacha, Ministre
 Secrétaire d'Etat des Affaires
 étrangères.
 Athens, le 17/29 Janvier, 1848.

Monseigneur,

Depuis la date de mon
 dernier respectueux rapport,
 il ne s'est passé ici rien
 de saillant, et tout a été
 parfaitement tranquille.

M^r Glaratti est venu
 me voir hier. Il m'a dit
 d'abord que, d'après des
 renseignements parvenus au
 Ministère, il semblerait
 que le Commandant des
 troupes Impériales sur les
 frontières avait l'intention
 de prendre à son service
 quelques-uns des Capitaines
 insurgés hellènes réfugiés.
 dernièrement en Thessalie,
 et que, par conséquent, il
 me priait d'intercéder
 auprès de la S. Porte afin
 de prévenir la réalisation
 de ce projet. J'ai donné

à M. Glaratti l'assurance que
les renseignements dont il
parlait, étaient tout-à-fait
dénués de fondement, et
que les instructions données
constamment aux autorités
Impériales sur les frontières
sont si péremptoires qu'il
était impossible de supposer
qu'elles eussent jamais eu
la pensée de prendre
à leur service des individus
dont la ~~présence~~ présence
sur les frontières pourrait
nuire à la tranquillité
en grèce. Je lui ai
promis, cependant, que,
^{quelle}
~~quelque~~ fût ma conviction
à cet égard, je ne manquerais
pas de faire part de
son message à mon
gouvernement. En attendant,

je me suis expressé d'écrire
à L. L. E. E. les gouverneurs
de l'Épire et de la Thessalie,
ainsi qu'au Commandant
des troupes Impériales
sur les frontières, pour
appeler leur attention sur
cette démarche du Ministère
hellénique, en leur faisant
observer en même temps
combien il importait de
prévenir toute plainte
de la part sur ce sujet.

Ensuite, M. Glarum
m'a exprimé le désir
de voir internes définitive-
ment les Généraux Orseroti,
Grivas, ainsi que les Colonels
Peleuras, Papacostas et
autres, conformément aux
assurances données dès le
commencement par la S. Porte
en ajoutant qu'aussi longtemps

que ces réfugiés ne seraient
pas relégués dans les lieux
désignés pour leur résidence,
les esprits en grèce ne
cesseraient pas d'être dans
un état d'incertitude et
d'attente, inquiétant pour
le gouvernement. Tout en
lui promettant que je
m'empresserais d'être auprès
de mon gouvern. l'interprète
du désir qu'il venait de
m'exprimer, je lui ai fait
sentir que le gt. hellénique
devait, en attendant, savoir
gré à la S. Porte d'avoir,
par l'adoption des mesures
les plus énergiques, mis ces
réfugiés dans l'impossibilité
de rien tenter contre la
grèce, et d'avoir donné,
à cette occasion encore
et pendant l'interruption

8
des relations diplomatiques,
l'exemple d'un procédé,
observé, il est vrai, entre
états voisins, mais qu'
elle avait invoqué en vain
à l'égard de tant de fautes
de troubles réfugiés en
grèce à différentes époques.

Enfin, M^r Glaratti
m'a parlé de l'intention
d'envoyer à Constantinople
un représentant, il m'a
dit que jusqu'à présent
les membres du ministère
n'avaient pas pu, par
suite d'une divergence
d'opinion, provenant unique-
ment de considérations perso-
nelles, tomber d'accord sur
le choix d'un ministre;
qu'il espérait, cependant,
qu'on parviendrait à s'
entendre; mais qu'en tout

cas et quand même
cette entente n'aurait pas
pu avoir lieu de sitôt,
on s'empresserait d'envoyer
pour le moment un représen-
tant intermédiaire, c'est-à-dire
un chargé d'affaires. Mais
il a évité de me dire si ce
serait M. Argypoulos. Quant
à moi, je n'ai pas jugé
à propos de m'étendre sur
ce sujet ni de provoquer de
plus amples explications.

Les amis de la Cour
et du Ministère se plaignent
amèrement de la dépêche
que le Comte de Nesselrode
vient d'adresser à M.
Persigny pour l'engager
à faire connaître au
Ministèrehellénique de
quelle manière le Cabinet
de St. Pétersbourg a dû

envisager la lettre par
 la quelle M. Glarabbi a
 autorisé F. E. à me
 transmettre l'expression de
 ses regrets. Cette dépêche
 est arrivée à Atènes la
 veille de mon débarquement.
 La Cour de Russie condamne
 hautement le ton sec et
 peu courtois de la lettre de
 M. Glarabbi et rend justice
 à l'esprit conciliant dont
 la S. Porte a fait preuve,
 en consentant, quoiqu'elle fût
 en droit d'en agir autrement,
 à agréer une lettre qui, si
 elle satisfaisait à sa demande
 quant au fond, péchait
 essentiellement par la forme,
 surtout dans la partie
 finale. Du reste, je juge
 superflu de ~~m'appesantir~~

ni' arrêter davantage sur le
contenu de cette importante
dépêche, convaincu que
je suis que M^r. de Pitoff
en a déjà donné lecture
à V. E.

Malgré la manière si
explicite dont la Cour de Russie
a approuvé la lettre de M^r. Glaraff,
les mêmes amis du ministère
se plaisent à assurer à tous
ceux qui veulent les croire,
que je serais rappelé dans
deux ou trois mois par suite
d'un prétendu engagement pris
par le S. Porte envers la
Mission de Russie, et que
c'est au prix de ce
sacrifice et après promesse
préalable que M^r. Pitoff
a remis à la S. Porte la
lettre de M^r. Glaraff.

S. S. se rappelle que

le G^t hellénique, en annon-
 çant par un mémorandum
 remis aux Représentants des
 cinq Puissances, la solution
 du différend turco-grec, les
 informant en même temps
 qu'il se proposait d'accréditer
 auprès de la S. Porte un
 ministre chargé de la conclusion
 d'un traité de Commerce, et les
 priait de lui accorder à cette
 occasion leurs bons offices.
 à la suite de cette com-
 munication, Lord Palmerston
 a adressé à Sir Edmund
 Lyons une dépêche dans
 la quelle il exprime
 son étonnement de ce que
 le ministère hellénique ait
 cru pouvoir invoquer l'
 appui de la Grande Bretagne
 dans un moment où le
 Gouvernement de la Reine avait

contre lui tant de griefs par
il réclame en vain le redresse-
ment. Conformément
à l'ordre de Lord Palmerston
M^r. Lyons a donné lecture
de cette dépêche à M^r. Gladstone
et lui en a laissé copie.

Les relations du gr^t hellénique
avec la grande Bretagne
s'enveniment de plus en plus.
M^r. Lyons a dû adresser à
M^r. Gladstone des notes très
fortes au sujet d'une nouvelle
offense faite par les autorités
de Patras à un officier
d'un bâtiment de guerre anglais.

à la suite de l'avis
donné par les avocats
de la Reine, le Consul
Britannique à Patras a
reçu l'ordre d'envoyer
à Malte la somme de
32,000 Dracmes, déposée
au Consulat, pour être

renuise a' Mercendix, le
chef des troupes insurgées
a' Patras, comme lui appar-
tenant de droit.

Je suis avec etc.

Mon 10 Feb. 1848

Mon cher ami

Je deviens de plus
en plus impatient
de vous voir, et d'ici
à lundi matin, ^{me} me
permettez-moi
q'un siècle - Il m'a

beaucoup l'ont de
ne pas aller vous
voir à Egine, mais
l'ont répétée faite,
il m'a paru mieux
pour vous de me
priver de ce plaisir -

Fait à Paris le 20 Mars

Edm

σπουδαίον ἔργον ἔργον ἀνθρώπων σπουδαίον ἔργον ἔργον ἔργον
 συνδύει ἀνθρώπων τὰς τοὺς ἔργον, ὅτι δὴ τὴν καὶ ἀνθρώπων ἀνθρώπων
 ἀπ' ἑκείνου τὰς τοὺς ἀνθρώπων, ἔργον αὐτὸν τὰς ἔργον ἀνθρώπων
 τοὺς ἔργον τὰς τοὺς ἀνθρώπων, μὴ τὴν ἔργον τὰς ἔργον
 τὰς τοὺς ἀνθρώπων τὰς τοὺς ἀνθρώπων, ἔργον τὰς ἔργον (καὶ τὸν
 ἔργον τὰς τοὺς ἀνθρώπων, ὅτι αὐτὸς ἀνθρώπων ἔργον τὰς ἔργον
 ἔργον τὰς τοὺς ἀνθρώπων, τὰς τοὺς ἀνθρώπων τὰς ἔργον, ἔργον
 τὸν καὶ τὸν ἀνθρώπων τὰς τοὺς ἀνθρώπων τὰς ἔργον τὰς ἔργον.

Τὸν καὶ τὸν ἀνθρώπων τὰς τοὺς ἀνθρώπων

τὸν καὶ τὸν ἀνθρώπων, ἔργον τὰς ἔργον
 1548

τὸν καὶ τὸν ἀνθρώπων, ἔργον τὰς ἔργον
 ἔργον τὰς τοὺς ἀνθρώπων, ἔργον τὰς ἔργον
 ἔργον τὰς τοὺς ἀνθρώπων, ἔργον τὰς ἔργον
 ἔργον τὰς τοὺς ἀνθρώπων, ἔργον τὰς ἔργον

τὸν καὶ τὸν ἀνθρώπων, ἔργον τὰς ἔργον
 ἔργον τὰς τοὺς ἀνθρώπων, ἔργον τὰς ἔργον
 ἔργον τὰς τοὺς ἀνθρώπων, ἔργον τὰς ἔργον

τὸν καὶ τὸν ἀνθρώπων, ἔργον τὰς ἔργον
 ἔργον τὰς τοὺς ἀνθρώπων, ἔργον τὰς ἔργον

à Son altesse

Monsieur Rêchid-Pacha,
Grand Prieur de l'Empire

Atténus, le 24 Janvier, 1848.

Monsieur,

Quoique pressé de faire
partir à l'instant même
le bateau à l'apheur, j'ai
d'autant plus le besoin
de soumettre à S. A. ces
lignes respectueuses que je
ne saurais mieux témoigner
la reconnaissance éternelle
dont je suis pénétré qu'en
lui en offrant l'hommage
au moment même où je
viens d'être réinstallé, sous
~~l'empire~~ de si heureux
auspices, dans le poste
honorifique qu'elle daigne, dès
le commencement, me confier.

Par mes rapports officiels
à S. E. Aali-Pacha, S. A.
connaîtra les détails de
mon arrivée à Atténus. Ici
je me borne à lui annoncer
que mon retour en Grèce a
causé une joie semblable
à celle qu'éprouva Noé au
retour du pigeon qui tenait

Dans son bec une branche
d'olivier, signe de la cessation
des maux dont il était entouré.

Heureux d'avoir été
de tout temps l'objet de la
bienveillance de S. A., je
le serais doublement si
elle daignait approuver la
conduite que j'ai tenue à l'
occasion de mon arrivée à
Athènes.

C'est dans cet esprit
flatteur que je supplie
S. A. d'agréer l'hommage
du profond respect avec lequel
j'ai l'honneur d'être

A Son Excellence

Ali-Pacha, Ministre
Secrétaire d'Etat des
Affaires Etrangères,

4°, 5°, 6°,

Attnes, le 24. Février, 1878.

Monsieur

Par mes rapports officiels, j'ai soumis à S. E. un exposé aussi fidèle et aussi détaillé des circonstances qui se rapportent à mon arrivée à Attnes, que l'exigeait la solution définitive d'une question de si haute importance ; et j'implore son indulgence si, pour être exact, j'ai été prolixe.

Par cette lettre particulière, je m'acquiesce d'un devoir sacré, en offrant à S. E. l'hommage de ma reconnaissance pour la part qu'elle a ~~eu~~ eue à cet heureux résultat, autant que pour les bienfaits dont elle m'a comblés depuis le commencement d'un différend qui, sans le concours de S. E., aurait pu m'être fatal.

J'ose rappeler à S. E. la publication de l'avis relatif aux passeports helléniques pour

qu'il ait lieu avant l'arrivée ^{du représentant} de
grèce à Constantinople. J'ai
lieu de croire que ce représentant
sera pour le moment M. Argyropoulos,
chargé d'affaires, quoique le Ministère
hellénique ait annoncé officiel-
lement à toutes les Cours, qu'il
avait l'intention d'accréditer
à Constantinople un Ministre,
chargé en même temps de la
conclusion définitive d'un
traité de Commerce.

N'ose lui rappeler également
la confection et l'envoi à la
Légation Impériale à Athènes de
décorations conférées à M.
Persigny et à deux de
ses Secrétaires.

Le Commandant du
bateau à vapeur remettra
à S. S. cent exemplaires de
recueil des pièces Diplomatiques
relatives au différend Turco-Grec,
publié à Athènes par une personne
de ma connaissance. Ne supplie
S. S. de vouloir bien prouver
une rénumération analogue

6
à l'éditeur qui, en d'autres
circonstances, pourrait nous
être également utile.

Par le paquebot qui part
d'athènes le 11 Mars, je
soumettrai à f. r. le travail
dont elle a bien voulu
me charger relativement
au *Mémorandum autrichien*
sur les faillites.

Flatté de l'espoir que
f. r. daignera approuver la
conduite que j'ai tenue à
l'occasion de mon arrivée
à athènes, je la prie de
me conserver ses bonnes
grâces et d'agréer l'hommage
du profond respect avec le
quel .

Le 27 février 48. 153

Cher ami,

Depuis la réception de votre
dépêche d'Égine j'attendais avec impa-
tience la nouvelle de votre débarquement
et de votre heureuse arrivée à Athènes.
Ce matin le Capitaine de Vassita
est venu chez moi pour me remettre
la dépêche dont vous l'avez chargé.
Je l'ai lue avec le plus grand intérêt
et donnée sans perdre un moment
à la traduction pour être soumise
le plus tôt possible à S. M. T.

C'est avec un véritable plaisir que
j'y ai retrouvé cette sagacité et ce talent
dont vous avez fait preuve dans toutes
les circonstances. Je suis également
charmé de l'accueil que L. d. M.
et M. Melleniques vous ont fait.

Par le prochain bagagebot je vous
expliquerai le retard que la publica-
tion de l'avis en question a éprouvé.

Chaque courrier nous apporte depuis
quelque temps la nouvelle d'une nouvelle
constitution Italienne ou Allemande,
voyons où cela aboutira.

Adieu, cher ami, le paquebot
part et le temps me manque de
vous écrire plus longuement.

Mille amitiés bien sincères,

Adieu

No. 5

S. S. Monseigneur

Aali - Dacha, Ministre
Secrétaire d'Etat des Aff. Etrang.Atténue, le 27. Février 1848.
10. Mars

Monseigneur,

Peu après le départ du
dernier paquebot français, le
gouvernt. Hellénique a reçu la
nouvelle que vingt-cinq des
compagnons de Hérédité, le
chef des troupes insurgées à
Patras, partis de Malte sur un
navire Ionien, s'étaient arrivés
à Prévesa, et que le Gouverneur
de cette ville s'était opposé
à leur débarquement jusqu'à l'
arrivée d'instructions ultérieures,
de S. S. le duc de Samina
auquel il s'en était référé.

à la réception de cette
nouvelle, M. Glarabji est venu
me voir pour m'en parler et
me prier d'intervenir auprès
de S. S. Hafiz Dacha ^{afin} ~~pour~~ que

les individus dont il s'agit,
ne soient pas admis à Prévésa,
ou bien qu'ils soient éloignés
des frontières, dans le cas où
il leur aurait été permis
de débarquer. Je me suis,
par conséquent, empressé d'
écrire tant à S. E. le

Muehir de Hamina qu'au
gouverneur de Prévésa, en leur
faisant observer que les
compagnons de Mérenditi étaient
des gens sans aveu, recrutés
parmi les bandits et les repris
de justice, leur présence dans
nos états pourrait tôt ou
tard compromettre l'ordre
et la sûreté publique.

Le sur lendemain de sa
visite, M. Glarabym^m a adressé
la note officielle dont j'ai

l'honneur de joindre ici la
 copie, et dans laquelle, outre
 ce qui concerne les compagnons
 de clérudité, il parle principalement
 des intentions des insurgés déjà
 réfugiés sur le territoire ottoman.
 Il est certain que M. Glaratis
 eut par cette démarche engager
 le S. Porte, ainsi qu'il m'en a
 exprimé le désir de vive voix,
 à interner Grizotis, Grivas,
 Scleras, Papacostas et autres,
 dans les lieux qu'elle leur
 a déjà assignés. Mais comme
 il sent qu'il n'est pas en
 droit d'exiger trop explicitement
 un acte de bienveillance
 que le g^t. hellénique nous
 a constamment refusé, il se
 borne à demander dans sa
 note officielle que ces réfugiés
 soient éloignés entièrement

des frontières, tandis qu'aucun
d'eux ne s'y trouve actuellement.
Quoiqu'il en soit c'est à la
haute sagesse de la S. Porte
de prendre sur ce sujet
une détermination qui, sans
porter atteinte aux sentiments
d'humanité de S. M. Impériale
dont les réfugiés en question
ont avec confiance imploré
la clémence, témoignent, de
la sincérité de ses dispositions
bienveillantes pour le gouvern.
d'un état voisin.

En attendant, j'ai l'honneur
de soumettre à S. E. ci-joint
copie de la réponse que
j'ai cru devoir adresser
à M. Glaratz, après avoir
écrit une seconde fois à S. E.
le Muezzin Yamine, ainsi
qu'au Gouverneur de Prévise,

pour leur faire part du
contenu de la crote de
M^r. Glarawig en ce qui
concerne les compagnons de
M^r. Merenditi qui, du reste, d'après
les nouvelles reçues hier,
ont dû quitter Prévessa si ils
n'ont pas été admis par ordre
de I. E. Hafiz-Dacha.

Il ne serait pas inutile
de faire observer à I. E. que
le gt. hellénique est en ce
moment en proie à la plus
vive inquiétude par suite
des bruits répandus sur les
tentatives projetées ~~en l'approche~~
~~des ports~~ par Grivas,
Vilemas, Papacostas et
quelques-uns de leurs compagnons
de Griviotis; qu'on remarque
depuis quelques jours des mouvements

extraordinaire de troupes dans
les provinces limitrophes
grecques ainsi que dans
l'île de Négrepont; et que,
par conséquent, toute mesure
prise ^{par le S. Porte,} dans le but d'empêcher
ces réfugiés de rien entreprendre,
nous mettrait en droit de
compter sur la docilité du
g^l. Hellénique en d'autres
questions.

Mais ce qui ajoute
à l'inquiétude du Cabinet
d'Athènes, se sont les nouvelles
arrivées ^{de France} par le corvette le
Spléende qui a quitté Toulon
le 25. février. Indépendamment
de la considération que la
chute du Ministère Guizot
pourrait préjudicier à l'appui
prêté jusqu'ici au régime en

signeur en Grèce, le
 Roi est alarmé de
 l'exemple qui vient de s'offrir
 en France au plus habile
 des souverains Constitutionnels,
 quoique disposant de la
 majorité des Chambres,
 a dû céder devant une
 émeute.

A l'instant même
 je reçois la visite de M.
 Glaratz qui est venu m'
 exprimer la satisfaction que
 le Gouvernement hellénique a
 éprouvée, en apprenant par la
 lettre qu'il venait de recevoir
 de Dardanelles, de Smyrne, et
 de Chio, que le Général Grivas
 avait quitté cette dernière
 ville sur le bateau à
 vapeur qui avait été envoyé

de Constantinople pour
le transporter à Brouse.

Malgré le deuil de
21 jours pris à l'occasion
de la mort du Roi de
Danemark, le vendredi
de la dernière semaine du
carneval il y a eu bal
à la Cour, auquel, sur l'invita-
tion qui m'en a été
adressée, j'ai assisté avec
les employés de la Légation.
Cette circonstance a dément
ceux qui prétendaient que
le Roi avait l'intention
de ne pas donner de bal
après mon retour, afin
d'éviter ma présence.

La feuille ci-jointe
de Monsieur grec, Journal
Ministériel, annonce
que le L. Colonel,

~~pour les services rendus au~~
~~de la nation de la République~~

Francis Caratacos, aide
de camp du Roi, a été
promu dernièrement au
grade de Colonel.

Mes amis avec le
plus

à S. E. Monseigneur

Adolphe Dache, Ministre
Secrétaire d'Etat des affaires
étrangères.

Atteint, le 8/20 Mars, 1848.

Monseigneur

Quand j'écrivais mon dernier
respectueux rapport, nous ne
connaissions ici des événements
en France que la chute
du Ministère Guizot et la
formation d'un Ministère

Thiers = Odillon Barrot. Mais
peu de jours après, le courrier
anglais et le paquebot français
ont apporté les nouvelles postérieures
sur l'épouvantable catastrophe
qu'on ne saurait trop déplorer,

Ces nouvelles ont trouvé
la Grèce dans un état très
peu satisfaisant. Depuis

plusieurs jours, le Ministère
avait essayé des échecs successifs
au Sénat où il s'est constam-
ment trouvé en minorité de
16 à 12 voix contre 24 ou 26.

La Chambre des Députés est
si discréditée que son dévouement
n'est d'aucun appui réel.

Les finances sont dans un
tel délabrement que depuis
deux mois, les employés n'ont
pas touché leurs appointements
et qu'à peine le trésor s'est pu
faire face à la liste civile
et à la solde des troupes et
des Militaires. L'Angleterre
insiste plus que jamais sur
le paiement des intérêts et de

l'amortissement de l'emprunt,
sur les quels elle veut ^{même} de

recevoir un à-compte de 200,000

francs. ~~Ces~~ ^{les nouvelles}

« Années nouvelles »
de France ont-elles mis le

~~un~~ comble à l'exaltation

des esprits dans la capitale.

Déjà on parlait d'un banquet

des élèves de l'université.

Déjà dans les cafés les
plus fréquentés d'athènes on

criait à haute voix : Vive

la République !

Dans cet état de choses,
le Roi a senti le besoin

de se rendre aux conseils des

ministres allemands, et de

conjuré l'orage par un

changement ministériel qui
soutiendrait l'Angleterre. à
cet effet, il a mandé au
Palais tour à tour M^{rs}
Coudouriotis, Pericoupi, Metaxa,
Callifronay et Mavrocordato,
avec chacun des quels il a
eu de longues conversations
de plusieurs heures, dans le
but de connaître leur avis
sur l'état de l'affaire, et de
se consulter avec eux sur
la formation d'un nouveau
Cabinet.

Tout le monde
croyait d'abord à la formation
d'un ministère présidé par
M. Mavrocordato et auquel

prendraient part Mrs. Metaxa,

Perroupi, Zographos et quelques

autres de leurs amis. Cette

perspective a calmé, en

attendant, les esprits; mais

l'hésitation du roi n'a

pas tardé à les jeter dans

l'incertitude.

En effet, S. M. n'a pris

jusqu'ici aucune détermination.

Elle s'est d'abord efforcée de

persuader à M^r Perroupi

d'accepter pour collègue

M^r. Calliprouas, le Président

de la Chambre des Députés, adver-

saire avoué de M^{rs} Mauro-

cordatos et Metaxa. En

second lieu, Elle n'a pas
voulu consentir à la
dissolution de la Chambre de
Députés avec laquelle il
serait impossible au nouveau
Cabinet de marcher, ou qu'il
n'aurait aucun ascendant
sur ce corps législatif,
composé, sans exception, de
personnes qui lui sont hostile.
De plus, Mrs. Mavrocordato
et Metaxa demandent une
amnistie générale pour
Griots, Grivas et autres
insurgés réfugiés sur le
territoire Ottoman, et le
rappel des hommes de

3. Septembre dont les
uns ont été relégués dans
les îles, et les autres ont
dû s'absenter de la grève.
Maintenant, j'apprends
que M. Condouriotis s'est
chargé de composer un ministère.
On parle de différentes con-
tributions aux quelles pourtant
on pourrait prendre part
ni Macrodonatos, ni
Metaxas, ni Griecoupi,
aucun des adhérents de
parti anglais.

Del est, Monsieur,
l'état où se trouvent pour

le moment les négociations qui
toutefois se poursuivent ^{encore} en
attendant, on semble avoir
perdu l'espoir d'un changement
conforme aux vœux du public.
La crise ministérielle continue
et je regrette de ne pouvoir
annoncer à S. S. aucun
résultat définitif.

Pendant que le Roi
était en pourparlers sur la
formation d'un nouveau
cabinet, M. Calli~~ph~~mas
a fait venir des villages
de la ~~la~~ banlieue une
centaine de paysans ~~armés~~
qui parcourent les rues

d'atténuer pour en imposer
à l'opposition. Ces démons-
trations ont jeté l'épouvante
parmi les hommes paisibles
qui ont commencé à mettre
en sûreté leurs effets précieux.
Cependant, comme quelques
Sénateurs se sont présentés
au Roi pour appeler son
attention sur cet inconvénient,
il est à espérer que S. M.
y remédiera au plus tôt, en
ordonnant le renvoi de
ces bandes.

J'ai l'honneur de
joindre ici la traduction
d'une circulaire par laquelle
le Gouvernement annonce

à S. E. Monseigneur,

Aali-Pacha, Ministre Secrétaire
d'Etat des Aff. Etrangères,

Athènes, le 16. Mars, 1848.

Monseigneur,

C'est avec autant de joie
que de reconnaissance que j'ai
reçu la lettre dont S. E. a bien
voulu m'honorer en date du
27. Février, et par laquelle elle
a daigné m'exprimer son appro-
bation pour la conduite que j'ai
tenue à l'occasion de mon arrivée
à Athènes.

Je suis désolé de n'avoir
pas pu envoyer à S. E. par
le paquebot d'aujourd'hui la
réponse au Mémoire autrichien,
conformément à la promesse que
je lui en avais donnée. J'ai déjà
esquisse ce travail; mais absorbé
par d'autres occupations, je n'ai
pas eu le temps de le mettre
au net, Toutefois S. E. l'aura

infailliblement par le prochain
paquebot. Le mémorandum autri-
chien est la pièce la plus
faible, mais en même temps
la plus sophistiquée que j'aie
jamais lue; et il n'y a rien
de si ennuyeux que de débrouiller
des sophismes.

Ici on est épouvanté de
ce qui se passe en Italie et
surtout des derniers événements
en France. Malgré cela, on
ne veut point dévier du système
favorit, légué par l'homme
illustre de Plutarque.

Le ministère grec n'est
pas encore parvenu à s'entendre
sur le choix du ministre à envoyer
à Constantinople. c'est incroyable!

En me recommandant de
nouveau à la haute bienveillance,
j'ai l'honneur d'être.

Copie d'une dépêche de S. E. M. le Chancelier de l'Empire
Comte de Nesselrode, adressée à M. de Kotzebue en date du 16. Mars
1848. sous N° 934.

Les dangers de la crise qui menace l'ordre social en Europe, préoccupent sérieusement la pensée de notre auguste maître. Tandis que le radicalisme triomphe en Suisse; qu'en Italie le principe monarchique est fortement ébranlé; qu'en France une catastrophe soudaine vient de faire surgir la république sur les débris du trône de Juillet que l'effervescence révolutionnaire envahit l'Allemagne avec une foudroyante rapidité, l'Empereur a dû reporter ses regards avec plus de sollicitude que jamais, sur les intérêts d'ordre et de sécurité que la Prusse, par sa position, est plus particulièrement appelée à défendre.

Un de mots suffiront pour esquisser l'attitude que le Cabinet Impérial s'est tracée envers le régime républicain actuellement proclamé en France. L'intention de l'Empereur est de ne point s'immiscer dans les affaires intérieures de ce pays; de ne point se hâter de reconnaître le gouvernement provisoire qui y a été établi et qui n'offre aucune garantie de stabilité; d'abandonner les Français à la nouvelle expérience politique qu'ils vont tenter chez eux; de n'influencer en aucune manière le choix du gouvernement qu'ils voudront se donner; mais de veiller en même temps au maintien de la circonscription territoriale de l'Europe telle, que les traités de Vienne et de Paris l'ont tracée et de s'opposer à toute agression de la part de la France. Pour se trouver à même de maintenir au besoin cette détermination et de répondre à l'appel de ceux de ses alliés qui seraient attaqués par la France,

L'Empereur fait réunir des forces imposantes le long de notre frontière, et c'est dans cette attitude défensive qu'il se propose d'attendre les événements.

Si à l'égard des complications qui surgiraient dans l'Europe centrale l'action de la Prusse doit se régler sur les déterminations adoptées par suite d'une entente avec nos alliés, il n'en est pas de même à l'égard des pays auxquels les traités assignent une position toute spéciale envers l'Empire. Les principautés du Danube appartiennent

nommément à cette catégorie: elles sont placées sous la protection immédiate de la Russie, et cette protection, nous sommes résolus de la pratiquer d'une manière efficace. Etussi, quel que puisse être ailleurs le résultat de la tourmente révolutionnaire, l'Empereur est-il décidé à ne pas tolérer que l'anarchie pénètre dans la partie des Etats ottomans placée sous son protectorat. Vous viendrez bien l'annoncer de la manière la plus formelle aux deux hospodars.

Nous nous opposerons en conséquence de toutes nos forces aux tentatives qui auraient pour but de relâcher les liens qui rattachent ces provinces à l'Empire Ottoman, ou de modifier les conditions d'existence politique qui leur sont assignées.

Donnez, Monsieur, la plus grande publicité à ces déterminations irrévocables de l'Empereur, afin de prémunir les esprits contre les séductions des promesses d'appui qui répand la propagande révolutionnaire, afin de fomenter parmi les populations de races différentes, des velléités d'émancipation politique, d'après le principe de la reconstruction. Vous recommanderez aux Hospodars de surveiller avec un redoublement de vigilance toutes les menées révolutionnaires tramées dans ce but, et de réprimer avec énergie les manifestations qui seraient de nature à troubler le repos public dans les provinces confiées à leur administration.

Recevez. S S

Lit. B

ed. N° 8.

Signalements
du nommé Chrysanthos Boudouris

Âge 36 ans environ

Yeux gris

Cheveux châtains

Barbe idem

Moustaches longues, idem.

Visage marqué de la petite vérole.

Parti pour Andrinople par le paquebot Français qui devait arriver à Constantinople le 4. avril N. S.

Porteur d'un passeport hellénique, visé par le Consulat de France et la Légation de la S. Porte à Athènes. — Le visa de la Légation porte N° 62. date 18/30 Mars 1848.

Habillé en Franc.

A' Son Excellence

Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat

des Affaires Etrangères,

Paris

Athènes, le 19 Mars, 1848.

Monsieur,

J'ai reçu la dépêche
que S. E. m'a fait l'honneur
de m'écrire en date du
19. de ce mois, et par la
quelle, elle a bien voulu
m'informer que S. M. V.
notre auguste maître a vu
dans la réception qui m'a été
faite à Athènes, une œuvre
de sésu du gouvernement hellénique
de faire oublier le passé et
de secourir de la S. P. pour
atteindre le but commun de
renverser les liens de bon voisinage
entre les deux pays, et que, de plus,
S. M. a daigné approuver la
conduite que j'ai tenue à cette
occasion.

Je me suis fait un devoir
de donner lecture de cette
Dépêche au nouveau Ministre
des Aff. étrangères M. Chaulieu
qui m'en a exprimé sa satisfac-
tion, en même temps qu'il
m'a donné les meilleures
assurances de la réciprocité de
sentiments de son Gouvernement.

En mon particulier, j'ose
supplier S. M. de vouloir bien
déposer aux pieds du Trône de
S. M. V. notre Auguste Mère
l'hommage de mon éternelle
reconnaissance, de mon dévouement
et de cette fidélité qui me
guidera toujours dans l'
accomplissement des devoirs que,
dans sa munificence, Elle a
daigné me confier

Profitant des assurances
 que M. Maucolas m'a données
 à l'occasion de la dépêche
 prêtée de S. S., j'en ai
 demandé si le gt. hellénique
 allait envoyer un ministre
 à Constantinople, pour m'en
 témoigner de son désir de
 réserver les lieux de bon voisinage.
 Tout en m'exprimant des
 regrets de ce que le nouveau
 cabinet, absorbé par d'autres affaires
 pressantes, n'a pas pu encore
 s'occuper de cette importante
 question, M. Maucolas m'a
 assuré qu'il était sur le point
 de soumettre au Roi ses
 propositions sur ce sujet.
 En attendant, j'ai appris de
 source certaine que le Roi

a essayé de persuader à
M. Métais d'accepter la
mission de Constantinople;
mais il est certain que ni
celui-ci ni M. Mavrocordatos
ne voudront s'éloigner de la
grèce dans les circonstances
actuelles. Les personnes consi-
dérées jusqu'à présent comme
candidats pour cette place sont
M. Piro, ancien ministre,
M. Constantin Sclimac qui
a épousé dernièrement la
sœur de M. Handjery, et
M. Theocharis, ancien ministre,
originaire de Turquie, et
qui est particulièrement
devoué à la cause, pour être
né en Allemagne et y avoir
fait ses études; en outre,

plusieurs autres personnes
briguent ce même poste,
quoiqu'ayant aux moins de
chance de succès; et reste à
voir sur qui tombera le choix
du Broc.

J. S. se rappelle que, lors
de mon arrivée au Pirée, il
n'y avait au port aucun
bâtiment de guerre grec pour
rendre le salut que nous
aurions fait au pavillon
hellénique. ~~Le lendemain~~ ^{au retour} j'
ai au Pirée de la Corvette
hellénique le Londrou, j'ai
fait appeler au Capitaine
du Port le promeur qu'il
nous avait donnée; et manda-
nt j'ai l'honneur d'informer
J. S. que, le 27 de ce mois, ce
bâtiment, sur l'ordre donné

à cet effet par le ministère
de la marine, a livré le
pavillon Impérial et l'a
valué de 21. coups de canon.

Indépendamment de

M. Bromédes Hyriatrou qui
n'avait pas accepté le
portefeuille de la Justice, M.
Anastase Mavrouickeli a
également refusé celui des
Cultes et de l'Instruction
publique, par la raison, dit-on,
qu'on lui avait promis le
département de la guerre. Ces deux
ministères, ayant été refusés
par tous les membres de
l'opposition auxquels M.
Coudourioti a dû s'adresser
successivement, ont été confiés
par interim, le premier à
M. Crestévis, ministre de l'Intérieur

et le recrud à M. Maussolay.

Les membres du nouveau
Ministère, quoiqu'ils soient
pour la plupart de hommes
de bien, incapables de se livrer
à d'injustes persécutions, payent
pour affermir tous au
parti français, à l'exception
du général Orlovski, ministre
de la guerre, partisan russe,
mais qui avait fait partie
du Ministère Mavrocordato
en 1844. Ainsi, le changement
Ministériel par lequel le
Roi a voulu parer aux
difficultés du moment, bien
loin d'avoir répondu à
l'attente publique, n'a fait
qu'exagérer de plus en plus
les partis anglais et russe; et
il n'y a nul doute qu'il ne

mécontente également les
cabinets de Londres et de
St. Pétersbourg.

En attendant, les nouvelles
ministres promettent de suivre
une marche patriotique et
constitutionnelle et de réparer
le mal fait par le ministère
précédent; mais on croit
généralement qu'il leur sera
impossible de réaliser toutes
ces promesses et de faire prévaloir
leurs opinions auprès du Roi.

Bref, le ministère actuel,
quelles que soient ses intentions,
est plus faible et moins influent
que celui qu'il a remplacé, et
parce qu'il est plus exclusif,
et parce qu'il manque d'appui
à l'extérieur, et parce qu'aucun

so ses membres n'est député,
et parvenu enfin, il n'a pas
cette capacité peu scrupuleuse
à laquelle le ministère précédent
a dû sa durée.

Le roi semble être
tellement convaincu de
l'impopularité de sa politique
qu'il a augmenté la garnison
de la capitale, qu'il veut
s'en confier le commandement
à un officier allemand et que,
d'après ce qu'on assure, il
approvisionne son palais de
bisuits de viandes salées et
de munitions de guerre. Ces
précautions sont malheureusement
de nature à produire un
effet opposé à celui qu'elles
semblent avoir pour but.

Le gt. hellénique a
reconnu la République française.
Dans sa réponse à M^r de
Lamartine il exprime, au nom

du Roi, le désir de voir
confier la mission de
France en Grèce à M. Thouverez
qui a succédé à M. Dissatoy
en qualité de chargé d'affaires,
et qui va partir pour rentrer
en France. Cette circonstance
prouve que le Roi tient à
s'assurer aussi par la suite
l'appui de la France, et que,
par conséquent, il est résolu
de persister dans le régime
qu'il a mis jusqu'aujourd'hui.

Les nouvelles arrivées par
le paquebot autrichien sur
les déplorable événements
de Vienne, ont fourni un
nouvel aliment à l'agitation
des esprits. Le jour même de
l'arrivée de ces nouvelles, une
cinquantaine d'élèves de
l'université se sont rendus
devant l'hôtel de la Légation
d'Autriche, où ils ont fait
entendre des cris tumultueux.

afin de faire diversion
 à l'agitation des esprits,
 ou s'efforce de réveiller
 les velléités de conquête
 et d'agrandissement; et
 à cet effet, on se plaît à
 répandre de faux bruits
 sur des troubles qui auraient
 éclaté en Serbie, en Bul-
 garie, en Albanie et à
 Constantinople même.
 On prétend que ce sont
 les hommes de la Cour qui
 mettent en circulation ces faux
 bruits, et qui cherchent
 à égarer les esprits en
 représentant la France
 républicaine comme
 devant prêter un appui
 efficace au Roi pour
 avoir témoigné, par la formation
 même du nouveau Cabinet, de
 son dévouement inaltérable

à la France ; et au assurent
qu'elle l'aidera à provoquer
les résurrections idéologiques
dans les provinces limitrophes
et dans le reste de l'Empire
avec plus de succès que ne
l'a fait la République de
1792.

J'ai l'honneur de joindre
ici copie d'une lettre de
que je viens de recevoir de
M. Robert, relativement
à un assassinat commis sur
la personne du capitaine d'un
bâtiment de Commerce étranger
par quelques matelots hellènes,
enrôlés en Grèce. Je ne manquerai
pas de faire auprès du
G^l. hellénique les démarches
nécessaires pour provoquer l'
arrestation et la punition
des assassins.

Je suis avec le plus
profond respect.

P. S. Le paquebot français
qui vient d'arriver, a

apporte la nouvelle
officielle de la nomination
de M. Roussel au poste
de chargé d'affaires en Grèce.

Εὐχαριστοῦμαι.

Ἡ σὺν γὰρ μου δύχνη δὲν ἀνορέομαι τοῦ νὰ μὲ καταλάβῃ
 αἰσὼς, ἀλλ' ὡς νὰ μὲν ἦσαν ἀνείρα τὰ ὅσα ἐδοξέτω ἡμεῖς,
 ἐγὼ δὲ καὶ ἐσοσπέρην ἄλλα ἐπ' ἄλλας δεινὰ. μόγις ὑψέρον
 ἀπὸ τοῦτον ἐφινέτω ἱερουργίας εἰς τὴν ὁσίαν γὰρ. ἀσάφεια τὸ
 οὐκ, περὶ αὐτὴν ἤρχισα νὰ σκοπεύοντες γαστήρ, καὶ τὸ δὲ δάξιν
 μὴ ἀσφαδεργματοῖς καὶ τὴν ἐσχάτης κακουργίας ἀρας-
 τὴν οὐνοφάρτια διγέρων ἀνελίον μου ὡς γὰρ γὰρ, καὶ ἀνα-
 παύσασα μὲ ἀνέως μὲ ἐπρίσσει ἐν νύκτι εἰς τὸ μέσον αὐτῶν
 τὸ ὑπόδαρος. ἡ γοῶν νὰ γὰρ; οὐ νὰ καταλύω ὁ ἄδριος;
 ἂν σὺν γὰρ μου δύχνη εἰς ὅτε δάξιν μὲ καταδοξέτω;
 καὶ τὸν ἔγωνα ἐφοδίνεμα ἀνδρώων. ἀλλὰ σαραχρινόδης
 μοι δέομαι ζῶν ὑψέτω δὲ καὶ μὴ μὲ ἀναλαβάνους νὰ μὲν
 τῷ Εὐχαριστοῦμαι. Ἀπὸ τοῦ Κ. Μουσούρου Πρέσβ. τῆς ὑψηλῆς Πόλεως
 εἰς τὰς Ἀθήνας.

τὴν ἀποχέλυσιν ἐκείνην ποταμὸν οὐκ ἐκείνην
παρὰ τὸν ποταμὸν καὶ τὴν οὐνοσφαιρίαν καὶ τὸ γένος τῶν ὄντων
ἀναστὰς αἰς τὸ παράδεισον τὸ κατελθόν, ἀπαγαγὼν ὅτι, μὴ γινώ-
σκῃς μου εἶναι, μὴτε σοὶ τοὶ ἄγγελοι τὴν ἀρετὴν οὐκ ὁρῶς ἀποδοῦναι, μὴτε
ἄλλῃ ἀρετῇ οὐσίας δόξας ὑποδύοντες, μὴτε σοὶ παρ' αὐτοῦ ἔχοντες,
μὴτε ἐκείνη αἰς οὐρανὸν ἢ ἀγγελοφάνειαν καὶ αὐτοὶ κατ' ὁρίων
οὐκ ἔχοντες ὅτι ἐκείνων, μὴτε σοὶ καὶ ἐκείνων καὶ ὑπὸ τῶν
παρ' αὐτοῦ. ἀλλὰ καὶ κατὰ τὴν ποταμὸν ποταμὸν κατὰ τὸν ποτα-
μὸν τοῦ ποταμοῦ ἡκούσα ὅτι ὑπάρχει ἀνδρῶν οὐκ ὁρῶς
ποταμὸν κατελθόντων. ὅταν ὅρα ἡμεῖς τὰ ὅσα καὶ ἀποδοῦναι ἢ
ἐκείνων ἐκείνων αἰς τὸ πρὸς τὰς οὐκ ἐκείνων ἐκείνων ἐκείνων
μὴτε αἶμας γένος καὶ ὁρῶς ἀνδρῶν οὐνοσφαιρίαν γένος
τὴν ἀποχέλυσιν κατελθόντων, καὶ οὐκ ἔχοντες ἢ ἐκείνων καὶ ἐκείνων
ἐκείνων καὶ τὸν ποταμὸν τὸν ἀποχέλυσιν τοῦ ποταμοῦ τὴν, ἢ ἄλλῃ
παρὰ τὸν ποταμὸν τὴν ἀποχέλυσιν καὶ μὴ μὴ ἀρετῇ δόξα τὴν ποτα-
μὸν οὐνοσφαιρίαν, ἀλλὰ καὶ τὴν ποταμὸν ἀπὸ τῶν οὐνοσφαιρίαν καὶ παρὰ τὸν
τὴν οὐοίαν γένος ὅτι ἄγγελοι ἀποδοῦναι, καὶ καὶ ἐκείνων καὶ ἀπο-
δοῦναι αὐτοῖς ὁ κατελθόντων ὅτι καὶ κατὰ τὴν ποταμὸν τοῦ ποτα-
μὸν καὶ σοὶ καὶ ἐκείνων καὶ τὸν ποταμὸν δόξα τὴν ποταμὸν
καὶ ὁ οὐνοσφαιρίαν. ἀποδοῦναι καὶ δόξα ἢ ἀποδοῦναι μου ὅτι τὸν
ποταμὸν καὶ ἀποδοῦναι, καὶ καὶ μὴ παρὰ τὴν ποταμὸν κατὰ τὴν ποτα-
ποταμὸν κατὰ τὴν ποταμὸν ἀπὸ τῶν ἀποδοῦναι μου οὐκ ἐκείνων, ἀλλὰ καὶ ἀποδοῦναι

1601
IV
καὶ θαλασσίονα ἀνδρόεντα ἀδύνατα καὶ οὐνογράφον.
Χθρὸς ἡρώδης βασιλεὺς τῆς αἰλῆς ὤψ: τοῦ πρίγκιπος
διὰ τῆς ὁδοῦς ἐγγυρῶσα καὶ οἰκίῃ κρημνίσαντα ἐξήκει
ἡ αἰλὴ ὤψητος μετὰ ἀπολείου καὶ ἀσολαδῶ ἰδίως ὁπὸς
τῆς εὐκαταποδύλατος διὰ τῆς ἐξήμερον τῆς ἡς ἡδύνοισιν
ἡ ἑλληνικὴ κυβερνήσις οὐνογράφουσα μετὰ εἰς εἰς ἐξόντων
ἐξοφῶμεν τὸ ὁδοῦν δυνάμει ὁπὸς τὰς εἰς ἐξοφῶμεν
δυναμείας καὶ μετὰ ἀπολείου κρημνίσαντα. ὁδὸν αἰγυρῶν
διὰ τῆς ὁδοῦς ἡ αἰλὴ ὤψητος κρημνίσαντα καὶ γὰρ οὐκ
σαδνῶμεν εἰς ὁδοῦς ὁπὸς ἐξοφῶμεν, καὶ ἄλλως ὁδοῦς
ἡ αἰλὴ ὤψητος αἰλὴ, καὶ ἀπολείουσα τὰς εἰς ἐξοφῶμεν
τῆς ἀπολείου. καὶ διὰ ὁπὸς τῆς ἀπολείου βασιλεὺς καὶ
ἀπολείου ὁπὸς ἀπολείου καὶ ἀπολείου τῆς ἀπολείου
τῆς αἰλῆς ὤψ: πρίγκιπος. ἡ πρὸς τῶν αἰλῶν αἰλῶν (ὁ ὤψ:
παῖλ-πῶσα-ἐξοφῶμεν) καὶ τῆς ἀπολείου τῆς ἀπολείου αἰς
ὁδοῦς ὁδοῦς ὁδοῦς καὶ τῆς ἀπολείου αἰς
εἰς ἐξόντων ἀπολείου ὁδοῦς ἀπολείου ὁπὸς τὰς εἰς ἐξοφῶμεν
τῆς ἀπολείου. ἀπολείου ὁδοῦς τῆς ἀπολείου, διὰ τῆς ἀπολείου
αἰλῆς ὤψ: πρίγκιπος καὶ διὰ ἀπολείου κρημνίσαντα, καὶ γὰρ ὁδοῦς
ὁδοῦς (sans bruit) εἰς γράμμα ὁπὸς τὸν κύριον Μουσούρον

[illegible]

εὐχόμενοι, καὶ ἀποσπούν, ἐνίοτε δὲ καὶ τὰ χαίρειν, ἀμύρια εὐχόμε-
 γον καὶ δαυδόντες πρὸς τὴν εὐχαριστοῦντάς τας πρὸς ὁμοίας διό-
 γον τῶν μέων ὅσον δύνανται, διὰ τοῦ ὕψ: προὐπαντα ἐφ' ἑαυτῶν,
 διὰ τοῦ ὕψ: πρὸς τὸν καὶ διὰ τὸν γίγνομαι διὰ τῶν χαρίων.
 ὅθεν αἰετοῖς ὅτι ἡ εὐχαριστοῦντάς τας ὅσον χάρις τῆς
 ἀνδρείας, ὅσον καὶ ἀποχαρῆς νουμείν διὰ τὴν ὅσον
 ὑποφύω. ἐγὰρ καὶ ἀδύνατον εἶναι τῆς τοιαύτης οὐνοφάνειας
 δεῖται καὶ πᾶσι ὅτι ἡ κρῖναι αἰετοῖς καὶ ἀναγνώσκειν διὰ
 τὰ ἀναγνώσκειν ἡ ἀνδρεία καὶ κατὰ τὸν ὅσον τὸ φεῖδος καὶ
 ἡ οὐνοφάνεια, τὴν παρακαλῶ καὶ δεῖται τὴν δαυδαίωσιν
 τὴν ἐξαρτέον ὑποφύωσιν μετ' ἡς δαυδαίω

τῆς ὑπερίρας εὐχαριστοῦντάς τας

ὑποφύωσιν καὶ
 δαυδαίωσιν

τῆς 21 Μαρτίου 1848 ἀπὸ Κωνσταντίνου.

Ι. Παπαδόπουλος

Excellence

Saisi d'indignation en me voyant l'objet d'une
allegation mensongère qui est contenue dans le Memo-
randum que le Gouvernement Hellénique a adressé aux
cinq grandes puissances, j'ai recours à Vous comme Minis-
tre de notre Auguste Souverain à Athènes, et je
prie Votre Excellence de vouloir bien me prêter
votre loyal appui pour faire connaître la vérité et
confondre la calomnie.

Il est absolument faux que j'aie jamais écrit à
M. Zyamis Karatassos. Je proteste de la manière la plus abso-
lue contre les termes de la phrase dans laquelle on m'appelle
une connaissance de M. Zyamis Karatassos. Je ne l'ai jamais

à Son Excellence Monsieur K. Musurus Ministre De
la Sublime Porte à Athènes. & , & .

que vous jugerez nécessaire pour rendre à l'innocence la
justice qui lui est dû, et ne pas laisser à la calomnie
aggraver mon triste état, qui pensait que dans ma malheur
reuse position je n'oserais pas élever la voix pour la con-
fondre.

Veuillez agréer Monsieur le Ministre l'expression
de ma considération très distinguée avec laquelle

J'ai l'honneur d'être

De Votre Excellence

le très humble et très
obéissant serviteur

le 21 Mars 1848 Candie

J. Paleologue

vu, je ne le connais en aucune sorte, je ne lui ai jamais écrit ni lettre dans le sens de celle dont on parle, ni autre de quelque nature que ce soit; je n'ai jamais eu aucune relation avec lui ni directement ni indirectement. Je défie donc M. Zamis Karatassos et aucune autre personne de produire une lettre écrite ou signée par moi, ou même écrite en mon nom non seulement pouvant contenir une invitation à se rendre à Constantinople, mais même adressée pour toute autre raison à M. Karatassos avec lequel je n'ai jamais eu de correspondance, et dont j'ignorais le nom même avant l'incident du bal. ce que j'affirme ici je l'ai déjà affirmé par serment sur l'honneur à Son Altesse Monseigneur Rîchid-Pacha Grand-Visir et je déclare hautement que c'est l'expression de la vérité.

J'ai donc le droit de dire que l'on s'est appuyé

Sur un mensonge inqualifiable pour me nuire dans l'es-
prit du Gouvernement de Sa Majesté, ou, peut-être, avec
l'intention plus perfide encore de nuire aux hommes de
ce Gouvernement. Je me sens trop fidèle sujet de mon
Auguste Souverain pour ne pas relever l'infamie
d'une semblable conduite, et je le fais comme homme
d'honneur incapable d'user de mensonge, et par conséquent
ayant le droit de flétrir dans l'opinion publique ceux
qui en ont fait un si odieux, et ceux qui sans examen,
sans s'occuper de l'existence d'un écrit qui méritait
au moins qu'on le lût, puisqu'on en voulait parler, ont
eu le triste courage de s'attaquer à des hommes aussi fai-
bles que moi, que moi aujourd'hui dans la disgrâce,
et de me mettre en scène d'une manière aussi grave.

Confiant dans la justice et dans la loyauté de votre
excellence je vous prie de vouloir bien faire tout ce

Particulière

à S. E. Monseigneur

Beili-Pacha.

Attné, le 26. Mars, 1848

Monseigneur,

Je soumetts à S. E. le travail
 dont Elle a daigné me
 charger. Je regrette de n'avoir
 pas le temps de m'étendre
 sur les motifs qui m'ont
 guidé dans la rédaction; mais
 j'espère que S. E. l'approuvera.

Je prends la liberté
 de rappeler à S. E. la publication
 de l'avis sur les passeports
 helléniques; il importe que
 cette question soit réglée au
 moment plus tôt.

J'ose la prier aussi
 de vouloir bien m'informer

si une prière pour une récompense
à accorder à l'éditeur du
recueil des pièces relatives
au différend Durco-gues, a été
favorablement accueillie.

J'ai l'honneur d'être
avec le plus profond respect.

S. E. Guad. effendi.

excellence

Grand Rapporteur du Sénat
Impérial.

Je. Je. Je.

2

à S. E. Savet-effendi,

Secrétaire de S. M. I. le Sultan,

Je Je Je

Athènes, le 26. Mars, 1848.

Après m'être acquitté
des devoirs officiels qui m'
étaient imposés à l'occasion
de mon retour à Athènes,
il me reste à en remplir
auprès de S. E. un qui m'est
d'autant plus cher, qu'il
est dicté par les sentiments
de reconnaissance que m'inspire
la bienveillance dont S. E.
m'a donné [de tout temps,
des preuves répétées.

Je la prie donc d'agréer
l'hommage de cette reconnaissance
et de considérer la présente
lettre comme un gage de

mon dévouement et des vœux
que je forme pour le bonheur
de S. E.

Par mes rapports au
Ministère S. E. a été
déjà informée de tous les
détails qui se rattachent à
mon arrivée à Athènes.

N'ayant rien à
ajouter à ces détails, je
me borne à prier S. E.
de me conserver sa haute
bienveillance et d'agréer
l'hommage du profond respect
avec lequel j'ai l'honneur
d'être —

Sublime Porte le 27 Mars 1848.

Monsieur,

J'ai reçu vos deux rapports sous N^{os} 4 et 5 en date
du 29 février et 10 Mars. Vous me faites part de la visite que
vous a fait M^r. Glarakis pour vous dire que d'après les renseignements
qu'il avait reçus il semblerait que le commandant des troupes
Impériales sur les frontières ait l'intention de prendre à son
service quelques uns des capitaines insurgés hellènes, réfugiés
dernièrement en Ebyssalie et que par conséquent il vous
prie d'intercéder auprès de la Sublime Porte afin de prévenir
la réalisation de ce projet. Vous avez fort bien fait
de

Monsieur

Monsieur C. Mupurus.

Ministre de la Sublime Porte à Athènes.

l'ayant déjà trouvé en d'autres pays voudraient venir en Turquie dans le seul espoir de se rapprocher des frontières de la Grèce, la Sublime Porte n'a pas les mêmes motifs d'humanité pour ^{leur} ~~les~~ accorder l'hospitalité. En conséquence les ordres viennent d'être donnés de leur défendre l'entrée du territoire Ottoman.

L'ex-gouverneur général de l'Épire Hafiz Pacha n'a pas permis aux Grecs, qui venaient de Malte à Prevesa de débarquer. S. E. nous écrit dernièrement que le mauvais temps avait contraint le bâtiment à bord du quel ils se trouvaient de les mettre à terre et que les autorités du lieu leur avaient signifié d'abandonner leurs armes et de se rendre à Monastère. La Sublime Porte a complètement approuvé cette conduite et elle a chargé ces autorités de persister dans leur résolution.

Recevez, Monsieur l'Envoyé, l'assurance de ma
considération distinguée.

Halil

Mp
Mp
Min

de donner à M^r. Glarakis l'assurance que les instructions adressées par le Gouvernement de Sa Majesté Impériale aux autorités Impériales sur les frontières sont si formelles qu'il est tout à fait impossible que ces autorités puissent jamais concevoir la pensée de prendre à leur service des individus dont la présence sur les frontières pourrait troubler la tranquillité publique en Grèce. Je vous autorise, Monsieur, à lui renouveler ces assurances de la manière la plus positive.

Quant au désir que vous a exprimé M^r. Glarakis de voir interner définitivement les Généraux Griekotis, Grivas; les colonels Velenzas, Papacostas, et tous les autres réfugiés hellènes, en assurant que tant que ces réfugiés ne seraient pas relégués dans les lieux désignés pour leur résidence les esprits en Grèce ne cesseraient pas d'être dans un état d'incertitude et d'attente inquiétant pour le Gouvernement; Vous savez

Monsieur.

Monsieur l'Envoyé, qu'elle a été la résolution de la Sublime Porte dès l'arrivée de ces chefs en Turquie. Vous pouvez donc assurer le Gouvernement Royal que Sa Majesté Impériale a fait prendre les mesures les plus efficaces afin d'empêcher qu'ils ne ^{entreprennent} ~~puissent~~ ~~entreprendre~~ aucune tentative contre la tranquillité de la Grèce. Le départ du général Griegotis de Chio et son arrivée à Brousse où il doit résider et l'impuissance de Grivas de rien entreprendre depuis qu'il est à Janina sont des preuves éclatantes de l'efficacité de ces mesures et de la sincérité de la Sublime Porte.

L'hospitalité que la Sublime Porte accorde aux réfugiés helléniques lui est imposée par les sentiments d'humanité qui doivent servir de base à la conduite de tout gouvernement honnête et civilisé. La Sublime Porte ne peut pas ^{rejeter} ~~refuser~~ à ceux qui viennent chercher un refuge chez elle. Quant à ceux qui l'ayant

N° 8.

Monseigneur,

A Son Excellence

Monseigneur Ali-Pacha,

In, In, In.

Athènes, le 29. Mars
10. Avril 1848.

Les changements politiques
survenus en Europe semblent
avoir recueilli

l'attention de la Grèce les

vellités révolutionnaires
des Hétéristes de la Grèce.

par les causes par les

et les causes de la Grèce

et les causes de la Grèce

et les causes de la Grèce

et les causes de la Grèce

D'après les renseigne-

ments que j'ai recueillis

87A
de tous côtés, il paraît
certain qu'indépendamment
des membres déjà connus
des anciens comités
Epiro - Thessalo - Macédoniens,
le général Pavellas, Soultan,
en dernier lieu Président
du Conseil des Ministres
et Ministre de la guerre,
le major Péros, également
originaire de Salé, ex-com-
mandant de la garnison
d'Atènes, M^r. Dimaniéros,

Épirote, actuellement

Directeur du Ministère

des Finances, et quelques
étudiants natis de l'empire
~~autres~~ ~~encadrés~~ ~~par~~ ~~gouvernement~~
ottoman.

~~autres~~, se sont chargés

d'organiser des plans d'

invasion sur le territoire

ottoman pour soulever

des provinces limitrophes,

d'enrôler dans ce but

des gens armés, d'ouvrir

des souscriptions, de

recevoir des offrandes,

qu'ils ont à leur

disposition une presse
typographique qui sert
à imprimer les proclama-
tions adressées aux
populations de ces Proving
et destinées à y être
répandues.

En présence de
ces faits dont on parlait
presque ouvertement ^{à Athènes} au
grand scandale de tout
le monde, je me suis
fait un devoir de demander
des explications à M^r.
~~Protop~~ Maurolos. Le
Ministre, tout en m'avouant

et l'existence ^{des} ~~des~~ faits qui
 signalent à son attention,
 je lui ~~avais signalés~~ et

la participation à ces

^{menees} ~~manoeuvres~~ du général Lavalle,

du major Vicos et de

M. Domancos, m'a dit

que le g^t. bellénique ne

pouvait ~~se dissimuler~~ ~~se dissimuler~~

que j'étais ~~en mesure~~ ~~en mesure~~

ni prendre des mesures de

rigueur à l'égard de

ces auteurs de

machinations, ni destituer

aucun d'entre eux qui sont

à son service; mais

qu'il tâcherait de les

décider, par la voie

de la persuasion, à renouer
à leurs plans insensés, qui,
du reste, étaient, selon lui,
insignifiants et ne devaient
nullement inquiéter la
S. Porte.

Je lui ai répondu
qu'il ne s'agissait point
de crainte pour la S.
Porte, mais qu'il s'agissait
de savoir si quelque chose
d'hostile se tramait en
grèce contre l'empire
ottoman, ~~et~~ si le
gouvernement hellénique
était résolu d'entretenir

avec la S. Porte des relations
 d'amitié et de bon
 voisinage et de s'acquitter
 par conséquent, à cette occasion des
^{devoir}
~~devoirs~~ que lui impose
 le Droit des gens ; enfin,
 s'il voulait ou s'il
 pouvait servir contre
 les chefs de cette cons-
 piration, qui sont
 en même temps ses
 employés, et dénoncer
 les projets des Météristes
 dont quelques-uns poussent
 l'audace jusqu'à se
 vanter d'agir au nom
 et avec le consentement

du gouvernement. J'ai

ajouté que ce qui se

passait à Athènes, était de

nature à abuser, à égaler

même les esprits faibles

dans les Provinces limitrophes

il était tout naturel que,

si le gouvernement hellénique

ne s'empêchait pas de

faire ces choses

par des mesures

effrayantes, la S. Porte

pour se faire respecter,
se verrait obligée, d'

envoyer sur les frontières

un corps d'armée imposant

pour faire respecter
l'ordre

et de se soumettre injustement et sans
~~aucune provocation de sa part à des~~
~~dépenses considérables.~~
dépenses considérables.

à ces observations et
à toutes celles que j'avais dû
lui faire, M. Mausolas a
répondre par mille protes-
tations ; il m'a dit qu'il
reconnaitrait avec moi
~~l'existence~~ que la S. Porte
était en droit de renforcer
ses frontières, et a fini
par me promettre que
le Ministère adresserait
à tous les Rois
du Royaume une Cir-
laire par laquelle il
se déclarerait le ^{mener} ~~maintiendrait~~
en question et proclamerait

a' dévouer d'une manière
si officielle les plans
des hétéristes. Mais
~~ce document~~ cette déclaration ~~de~~
~~par voie officielle~~ ~~logé il est~~
~~gouvernement~~ perd en partie de sa valeur;
car, si l'on prend en
considération que, malgré
la promesse de punir les coupables,
~~les déclarations de~~ ~~gt~~ aucune
mesure de répression n'est
prise à l'égard des machi-
nations qui se ^{rent} ~~préparent~~
à Athènes,
~~par la~~ ~~vérité~~ ~~même~~
est ~~porté~~
ou ~~porté~~ porté à l'environner
~~porté~~ ~~porté~~ comme
une simple formalité, destinée
à justifier le gt. hellénique
aux yeux de la S. Porte et de
l'Europe.

Cependant, quoiqu'il en
 soit, la S. Porte est d'
 autant plus en droit d'inter-
 peller le g^t. hellénique sur
 sa conduite à cette occasion,
 qu'il promet lui-même, dans
 la Circulaire, de poursuivre et
 de punir, dans toute la
 rigueur de la Loi, ^{ceux qui participeraient à des tentatives de ce genre;} et c'est
 à F. E. de se autoriser à
 faire à cet effet les démarches
 nécessaires, si elle se juge à
 propos et surtout dans les
 cas où les hétéristes persister-
 raient à donner suite à
 leurs desseins.

En attendant, dans un

entretien que j'ai eu avant

hier avec M. Maucolas, il

m'a promis que le ministère,

^{réuni}
~~réuni~~ en Conseil, appellerait

le général Davelles pour l'obliger

de s'expliquer sur sa conduite,

^{qu'il}
~~et~~ lui tiendrait langage sévère;

qu'enfin, il ne négligerait

rien pour rétablir entièrement

les plans des ennemis de l'ordre.

Comme il y a, cependant,

différentes opinions sur les

^{dont il s'agit,}
menées ~~en question~~, je crois

devoir en informer également S.

^{quelques-uns}
E... En effet, il y en a

qui prétendent qu'elles n'ont

pour but ^{réel} que de faire diversion

à l'agitator qui règne contre
 le gouvernement, tandis que
 d'autres croient que les gens
 armés, enrôlés par M. Zavelle
 et fécos, sont destinés pour
 l'intérieur. Mais, en
 supposant même que tel
 soit le but de ces machines:
 tions, la S. P. a raison d'
 être indignée qu'on recoure
 en Grèce à un expédient
 aussi dangereux et aussi
 propre à irriter les passions
 nationales, toutes les fois que
 cela peut convenir à la
 politique intérieure du gouverne-
 ment ou de ses adversaires:

Après avoir exposé
fidèlement à S. E. les faits
~~qu'ils~~ tels qu'ils se
passent à Athènes, je dois
^{avouer} lui ~~déclarer~~ que je ne suis
pas encore en état de l'avancer
jusqu'à quel point les plans
des hétéristes peuvent être
mis à exécution et s'ils
devient avoir des conséquences
propres à inquiéter la
S. Porte, ~~et~~ qu'ils ne
sont ~~pas~~ ~~de nature à~~ ~~être~~
~~de nature à~~ ~~être~~

Cependant, comme
il est à présumer que les
intérogés analogues sont traités

Dans les provinces limitrophes

pour égarer les esprits,

il importerait que le g^r.

Impérial y envoyât

un corps de troupes régulières

suffisant pour ~~se~~ imposer

aux perturbateurs et ^{pour tenir} ~~pourvoir~~

préparé à tout événement;

~~est~~ ~~constatant~~ car,

indépendamment des ~~plans~~ ^{manœuvres}

des pétaristes, il est à

craindre que des troubles

serieux n'éclatent bientôt

en Grèce contre l'ordre

des choses actuellement

existants, et n'y amènent l'anarchie

C'est également à la

sagesse de la S. P. de

transmettre aux gouverneurs

des provinces limitrophes

les instructions nécessaires

pourqu'^{il} les ~~autoriser~~ à exercer

une surveillance telle que

les circonstances actuelles

l'exigent. Quant à

moi, je n'ai pas manqué
^{de donner}
d'écrire à toutes ces autorités

pour des informations d'une manière

détaillée ^{sur} de tout ce qui

se passe en Grèce, et je ne

^{manquerai}
manquerai pas de les tenir

au courant par la suite au

courant de événements.

M. de ...

Paris le 10 ...

~~avant d'être qu'un ouvrier~~

~~l'ancien le docteur Supé~~

~~et de la~~

~~et de la~~

On m'a assuré qu'un

individue nommé Chrysanthos

Boudouris, parti d'ici ~~par~~

par le dernier paquebot français,

avec ~~un~~ passeport hellénique

visé par le Consulat de

France et par la Lég. Napé-

riale, pour se rendre à

andrinople, ~~et~~ ^{est un émissaire de} comme

~~comme d'habitude~~ ^{et à Philippopolis}

~~pour aller~~

~~les plus des~~

joins ici une notice des

signalements de cet individu

La fête du 28. mars

anniversaire de la révolution

Grecque a été célébrée ^{à Athènes} ici

avec tranquillité. à cette

occasion, le g^t. a publié

l'ordonnance Royale dont

j'ai l'honneur de joindre

ici un exemplaire ^{imprimé} avec la

~~page~~ ^{de la} traduction en

français, et par la quelle

une amnistie générale

est accordée aux colonels

Papacostas, Pilemas, Condoyanni,

Belatros, ainsi qu'à leurs

compagnons et à ceux des

généralis, gérissotis et graves q^u.

cependant, sont exclus
 de cet acte de clémence
 de l'amnistie, le gouvernement
 se réservant, d'après la teneur
 hellénique ~~se réservant~~
 de l'ordonnance,
 déclarant ~~se réservant~~ à
 prononcer ^{ultérieurement.}
~~plus tard~~ ^{plus tard}
~~après~~

J'ai l'honneur de soumettre
 à Votre Excellence, ci-jointes ~~de~~ copies
 de deux ~~off~~ notes échangées entre
 M. ~~Haymer~~ et moi au sujet
 le Ministère Hellénique et la Légation
 Impériale au sujet des compagnons
 de Mérenioti qui s'étaient ^{refugiés}
 en dernier lieu à Prévesa.

Je suis avec le plus profond
 respect.

Confidentielle.

à Son Excellence

Monsieur Ali-Pacha,

Ministre Secrétaire d'Etat

des affaires Etrangères

etc etc, etc.

Athènes, le 31. Mars, 1848.

Monsieur,

Dans un entretien que j'ai eu en dernier lieu avec Mr. Mansolas, il m'a dit confidentiellement que le gouvernement s'était décidé à accorder une amnistie générale aux insurgés réfugiés sur le territoire Ottoman; que, quant aux Colonels Velenzas, Papacostas et Condoyanni, il n'avait pas de difficulté à les amnistier dès ce moment, attendu qu'il n'y voyait pas d'inconvénient; mais que, comme il n'en serait pas de même des généraux Grizotis et Givas, et que leur pardon, s'il n'était pas provoqué par eux ^{ait} même ou plutôt s'il n'était pas la conséquence de leur repentir, compromettrait la dignité du Roi, il me priait d'écrire aux Pachas de Brousse et de Jannina pour les engager à conseiller aux susdits

VI
Il serait inutile d'ajouter ici
que si ces réfugiés consen-
taient à signer les pétitions
en question, il serait pré-
férable de les faire par-
venir au gouvernement
hellénique par le canal
de la Légation
Impériale à Athènes.

Mais, dans le cas où ils
s'y refuseraient, je prierais
Votre Excellence de vouloir
bien m'en informer,
afin de me mettre à
même de donner une
réponse analogue au
ministère hellénique.

Je suis avec le plus
profond respect.

Monsieur,

De votre Excellence

le très humble, très obéissant
et très dévoué serviteur,

C. Musurus.

C'est à la sagesse de votre Excel-
 lence de peser la demande
 ci-dessus du ministère helléni-
 que; mais, si elle croyait
 devoir y donner suite, j'os-
 rais lui soumettre que,
 dans ce cas, il serait, peut-
 être, plus convenable
 de faire dire aux refu-
 giés dont il s'agit, que la
 Sublime Porte, prenant
 un vif intérêt à leur
 sort, non-seulement
 offre de continuer à les
 traiter comme elle l'a
 fait jusqu'à présent,
 mais qu'elle serait même
 disposée à intercéder, s'ils
 le désiraient, auprès de leur
 gouvernement pour obtenir
 leur amnistie et celle
 de leurs compagnons; et
 que, s'ils voudraient mettre
 à profit ces dispositions
 bienveillantes du gouverne-
 ment Impérial, ils devraient
 afin d'observer les formes,
 lui remettre les pétitions
 nécessaires qu'ils adresserai-
 ent au Roi pour implorer
 sa clémence.

No. 9

à Son Excellence

Kaly - Pacha,

Ministre Secrétaire d'Etat

des Affaires Etrangères,

2 2 2

Constantinople, le 8/20 Avril, 1848.

Monsieur,

J'ai reçu la dépêche

que V. E. m'a fait l'honneur

de m'écrire en date du 27

Mars, et par laquelle Elle a

bien voulu ~~me~~ autoriser à

assurer le Ministère belléique

de l'efficacité des mesures ~~prises~~ prises

par la S. Porte et par les

Autorités Impériales des

Provinces limitrophes à l'égard

des insurgés belléiques réfugiés

sur le territoire Ottoman,

aussi bien qu'à l'égard de

compagnons de merenditi qui
étaient rendus à Prevesa.

Je me suis ^{fait} par conséquent
~~par~~ un devoir de donner
cette lecture de ~~la~~ dépêche ~~écrite~~
à M^r. ~~Proton~~ Maucolas qui
m'en a exprimé sa satisfac-
tion. ^{à cette occasion,} ~~Ordon~~ j'ai eu devoir
lui faire observer, en mon parti-
culier, que, quand l. E. a
signé ^{la} ~~ordon~~ ^{précitée,} dépêche, elle
ignorait l'amnistie accordée
à tous les réfugiés tout il
s'agit, à l'exception des
généraux Grivas et
Grivas; qu'après la promulgation

de l'Ordonnance ~~de cette~~ d'amnistie, la

S. Porte n'avait plus

raison de les surveiller

comme elle l'a fait jusqu'ici

par un pur sentiment de

surveillance pour le gt. hel-

lénique; et que, quant

aux généraux gripiotes et

grivias, bien que je fusse

convaincu qu'elle ne suffirait

jamais qu'ils organisassent

en Turquie quelque tentative

contre la tranquillité de la

grèce, je ^{re}crois cependant

pas qu'il fallût continuer

à prendre à leur égard des

mesures de rigueur, qui,

D'ailleurs, seraient-ils jamais
sans but, attendu que le
G^t. hellénique se propose,
ainsi qu'il l'a annoncé dans
la susdite ordonnance, d'assister
les faire participer à cet
acte de clémence, et que, se
trouvant isolés par suite de
l'amnistie accordée à leurs
compagnons, ils ne sauraient
plus inspirer les mêmes
crisantes. M^r. Chauvelay
n'a rien objecté à ces
observations, et en a même
reconnu la justice.

Depuis quelques jours on
ne parle plus si ouvertement

des préparatifs destinés à
provoquer des troubles dans
les Provinces limitrophes. Il
se pourrait que ce résultat
fût la conséquence des
représentations que j'avais
dû faire au Ministère
hellénique, et de la circulaire
adressée par celui-ci aux
Gouverneurs. Mais il n'y
a nul doute que les hétérodoxes,
encouragés par ce qui
se passe actuellement dans
l'Italie autrichienne et
ailleurs, ne poursuivent
en secret leurs plans avec
plus d'activité que par le

pausé, qu'ils n'espèrent le
moment favorable pour agir
et qu'ils ne s'efforcent, en
attendant, de préparer les
esprits dans les provinces
hostiles au mouvement
qu'ils méditent; car il n'est
difficile de croire qu'ils se hâtent
de tenter la mise à exécution
de projets aussi insensés,
dès ce moment et avant
de s'assurer des dispositions
des populations qu'ils cherchent
à compromettre. Tout
depend donc de la surveillance
à exercer par les autorités
Impériales dans les Provinces

L'antichambre, de la regence qui
 continuerait à présider à l'adminis-
 tration des Provinces, et de l'attitude
 que le S. O. y prendrait pendant
 l'agitation ~~qui régnait~~ actuelle
 par toute l'Europe.

En attendant, M. Maunoir
 m'a réitéré l'assurance que
 les préparatifs dont il était question
 il y a quelques jours, n'auraient
 plus de suite, et que l'affaire
 pourrait être considérée comme
 entièrement assoupie. Le
 fait est, cependant, que le
 Gouvernement n'a pris jusqu'ici
 aucune mesure de répression,
 propre à empêcher la poursuite

ou la reprise de ces coupes
menées. Quoiqu'il en soit,
la S. D. ne doit pas s'en
tenir aux protestations de
du G. Hellenique; Car, indé-
pendamment de toute autre
considération, il est certain
qu'un mouvement insurrection-
nel qui éclaterait dans les
Provinces limitrophes, serait accueilli
à Athènes avec joie, en tant
qu'il aurait pour première
résultat de faire diversion
à l'agitation et aux
dangers
: le pouvoir
qui le menacent, à l'intérieur,
en attirant exclusivement
l'attention des esprits en Grèce.

vers l'idée de la prétendue
union nationale.

J'ai l'honneur de soumettre,

ci-joint, à V. E. copie

d'une note de M. Chausolas

par laquelle, en signalant

la présence à Constantinople

du fameux pirate hellène

Polha, il exprime le vœu

de voir arrêter ce malfaiteur

dans l'intérêt de la navigation

des deux pays.

Je joins également

copies de deux autres offic

du Ministère Hellénique,
~~M. de Chausolas~~ relatifs

au refus de deux Capitaines

ottomans de payer les droits

de port. A cette occasion,
je dois faire observer à l'É.
que les navires de commerce
ottomans sont assujettis en
Grèce au paiement de droits
de port plus forts que ceux
payés par les navires des nations
qui ont des traités avec
la Grèce, tandis que les
navires hellènes sont traités
en Turquie, sous le rapport
des droits de navigation, sur
le même pied que ceux des
autres puissances.

La Banque nationale
de Grèce ^{ayant été} ~~se voyant~~ obligée
de suspendre le change

de ces billets ~~à~~ contre des
numéraire, le g^r veut se
prendre, par une loi dont
j'ai l'honneur de joindre ici la
traduction, certaines mesures
tendantes à maintenir le
crédit des billets en circulation.
Reste à voir si ces mesures
produiront l'effet désiré.

M^r. Lyons a remis au
dernier lieu au Ministère
hellénique une nouvelle note,
par laquelle il réclame avec
instance les deux derniers
semestres de l'amortissement
et des intérêts de l'emprunt.

Le soir. Diant g^r pro =

oratoire de la République de
Genève a adressé au Ministre
des affaires étrangères de Grèce
la dépêche dont f. s. trouvera
ci-~~jointe~~^{jointe} la copie. J'ai
lieu d'espérer que le g^t
hellénique s'abstiendra de
répondre à cette communica-
tion, ne fût-ce que pour
ne pas déplaire au Cabinet
de Pétersbourg.

f. s. trouvera également
ci-joint copie d'un avis
officiel du Consulat général
de Sardaigne à Athènes, rela-
tif à la conduite que les
Commandants des bâtiments

de guerre sardes ont ordre
de tenir ouverts les bâtiments
de guerre et de commerce
autrichiens.

D. S. a l'instant même
j'apprends d'une source
digne de foi que le major
Fécos, originaire de Souli,
et dont il a été fait mention
dans mon précédent respectueux
rapport n° 8., est parti, il
y a trois jours, d'Atine, pour
Naupacte, en compagnie d'un
albanais musulman, nommé
Lufto ou Lathit d'Argyrosastro,
associé de Guléba dans la
dernière révolte, et qui a été

envoyé en Grèce par ce
dernier pour se concerter
avec le général Dacellas,
Soulis, et autres émigrés
Épirotes, que le susdit Lattès,
porteur d'une somme d'argent
provenant des souscriptions
ouvertes à cet effet, se rendra
immédiatement en Albanie
avec des instructions; que
Gulewa et plusieurs albanais
musulmans, irrités de la mesure
prise par la S. Porte pour
la déportation des familles
de ceux de leurs compatriotes
qui ont été envoyés à
Constantinople, ou craignant

de subir le même sort,
 se joindraient avec
 les habitants de Khimera
 qui sont tous chrétiens,
 pour se soulever ensemble
 et faire cause commune;
 qu'ils espèrent, appuyés par
 les hétéroites de la Grèce, entraîner
 aussi dans leur révolte les
 autres populations chrétiennes
 de ces contrées; qu'enfin le
 Major Vicos a l'intention
 de s'arrêter à Naupacte et
 de se tenir prêt pour passer
 la frontière au premier signal
 avec un corps de volontaires grecs,
 et qu'il serait suivi par le

Général Davelles et tous
ceux qui ont trempé dans cette
intrigue. Le susdit Latini
est muni d'un passe-port
hellénique délivré à Athènes;
mais j'ignore sous quel nom
il y a été désigné.

Par le courrier qui part
aujourd'hui même pour Smyrne,
je m'empresse de porter
ces renseignements à la connaissance
de S. E. le Gouverneur Général de
l'Épire et du Gouverneur de
Otricoli, pour qu'ils puissent
régler en conséquence et
prendre les mesures nécessaires
à l'effet d'opérer l'arrestation
du susdit Latini, dès qu'il aura
mis le pied sur le territoire
Ottoman.

ὕψιμόν τε αἰδάντα μου!

Αἰδανέσθω ἀνθρώπων εἰς τὴν μένιν μου ὅσοι αἰσχροῦς ἐπιπορείας
καὶ ἀγασθῶν μοι ἀπαρτίζετε σφοδράτα δεινὰ, καὶ θεοὶ δὲ, ὅτι
εἶναι ἀδύνατον τὰ ἐθέμεθα παρθεῖν, ἢ βουλήν σφραδύναι, ἀλλήλους
ἄλλοις ὅτι δὲ αὖτις ἄλλος εἰς τὰ ὑμέτερα σπλάγχνα, καὶ ὅτι ἢ καὶ
οὐδὲν ἀφ' ἧς ὑμῶν δαίει οὐκ ἐκείνῃ ἀναμειβόμενος ὅταν μάτη ὅσοι καὶ
ὅσοι αὖτις, ἀλλὰ τὰ ὅσοι διὰ σφοδρῶς ἀναμειβόμενοι τὰ παρθεῖν ἡ
γού, σφοδρῶς εἰς τοὺς πόδας ὑμῶν μετὰ δερμῶν δαυρίων καὶ δακα-
νοῶ τὴν ὑμετέραν ὑψηλότητα τὰ ρίγη ὅμοια ἵστασθαι εἰς τὴν οὐρανὸν
λάτν μου λατν κατὰ τὸν καὶ τὰ μοι δόση χεῖρα βουδὸν ἀσπασ-
τασθῶμα ὅσοι λάτν. αἰδανέσθω ὅσοι ἀνθρώπων μένος τὸ κακοῦ ἀφ' ὅλου
ἔρδασα εἰς τὴν κρήνην ἔλθω, ἡμετέρῳ τὰ αἰὶν μετὰ ἀσπασθῶμα, ἔρδω τὸ
τάχος τὴν ἀδρίας μου γού, εἰς ταχία δαί μοι σφοδράτοι βουδία. δόση
τὸ μετὰ χροίματι τὸ ὅτι τὰ τὸ ἀφ' οὗ ὅσοι σχεδὸν μετὰ ἡμετέρῳ, ἀφ' ὅ
ἔλθω τὸ δαί, καὶ ἀφ' ὅ ὅσοι δαί ἡμετέρῳ τὰ αἰμαί χροίματι εἰς ἡμέτερον
πρὸς τοὺς ἄλλους ἀδράσθω, ὡς γαίματι, τὰ ὑμετέρῳ καὶ εἰς ἀσπασθῶμα
τὸ ὅτι σφοδράτοι δαί τὰ μετὰ ἀσπασθῶμα τὰ ὅτι ἔρδω μετὰ τὰ
δὲ κατὰ τὸν τὸ ὅσοι τὴν ἀδρίας μου. ἢ ὑμετέρῳ ὑψηλότης μου

τὸ ὑψηλότερον πρὸς τὴν ἑαίμεν κυρίῳ μοι κυρίῳ ἑλεάνῳ Βοχρὶδῳ

κ. β. γ.

κ. β. γ.

κ. β. γ.

[illegible]

η 26^η / 14 Απριλίου 1868 α. Γραμμή: Προς Υπερτάτος Ιεροσολίτου.

ὑπομαρτυροῦν καὶ λαοφύλακος
δῆμος.

L. Nazaroff

[illegible]

Si S. E.

Monsieur Gali. Decha,
Ministre Secrétaire d'Etat
des affaires étrangères,
Jc. Jc. Jc.

Atticus, le 18/30 avril, 1848.

Monsieur,

Par mon précédent
respectueux rapport n° 9,
j'eus l'honneur d'informer
S. E. du départ d'Atticus du
Major Vicos et de l'albanais
Lattis, ainsi que du but
de ce voyage. Maintenant,
je me fais un devoir de lui
rendre compte d'une aventure
qui mit obstacle à leurs
desseins l'exécution de leur projet.

Le 8/20 de ce mois, le
~~jour même où j'étais~~
~~mon rapport précédent~~, M. Vicos
et le susdit Lattis, partis
de Sévadie pour poursuivre leur
route en compagnie d'une
troupe de voyageurs, furent
assaillis, à une heure de
distance de cette ville, par

par les exemplaires ci-joints
de deux brochures qui ont eue
d'être publiées à Athènes et qui
contiennent des poésies, des
chansons révolutionnaires, et
un appel aux Thébains,
Épirotes, Macédoniens, Thraces
et autres populations de la
Turquie d'Europe. Ces écrits
incendiaires dont l'un est
œuvre du jeune Alexandre
Soutzos, non-seulement sont
répandus en Grèce; mais il
n'y a nul doute qu'ils ne
soient expédiés ^{furtivement} clandestinement
dans tout l'Empire
ottoman.

Depuis que j'ai été
informé des dernières menées
du général Zavellaz et de
ses adhérents, je desirais me
voir autorisé à faire auprès
du Ministère Hellénique une
déclaration officielle qui ne pût
pas être mal interprétée par

8
mes detracteurs. Cette occasion
vient de m'être offerte par
S. S. Munir-Pacha, gouverneur
général de la Thessalie, qui
a eu l'heureuse idée de
m'écrire sous ce bat une lettre
dont la rédaction ne laisse rien
à désirer. Après m'être préa-
lablement entendu avec M.
Mansolas, je lui ai communiqué,
par une simple note d'
accompagnement, une traduction
en français de la lettre ^{précise} de
S. S. Munir-Pacha, et j'en
fais un devoir de joindre ici
copies de ces deux pièces. Cette
démarche officielle qui sert
à constater ce qui se traite en
grèce, provoquera des explica-
tions plus directes et peut-être
plus précises de la part du
ministère hellénique.

Malgré l'ordonnance
Royale qui accordait une
amnistie aux colonels Papadogi,

Kéleuras, Condogannis,
Balatros et à leurs com-
pagnons, ce n'est que sur
la demande officielle qui
lui en avait été adressée
par le gouverneur de Zéitoun
que S. E. Mouris-Bachas
consentit à permettre à
ces réfugiés de rentrer en
Grèce. Mais il ne se
contenta pas de cette autorisa-
tion de l'autorité hellénique.
Dans sa sage prévoyance, il
eut soin de faire escorter,
par un corps de troupes suffisant,
tous ces chefs avec leurs
nombreux compagnons jusqu'à
sur la frontière où ils furent
livrés aux autorités helléniques.

Après le départ des
troupes Impériales, les
Colonels Papacostas, Condogannis,
Balatros et leurs compagnons,
s'arrêtèrent sur le territoire
hellénique à Serwen-Hourwa,

5

village situé sur la frontière
même, et refusèrent de se
rendre au lieu destiné pour
faire leur quarantaine, préten-
dant qu'ils ne voudraient pas
se séparer de quelques ^{brigands} ~~indiv-
idus~~ qui avaient par-
ticipé à leur sort, ~~qu'ils~~
~~différents crimes, commises en~~
^{par conséquent,}
grâce, qu'ils avaient amenés
avec eux et pour les ~~pour~~ lesquels
ils sollicitaient une amnistie;
demande qui, en attendant,
fut accueillie favorablement
(par le monastère).

Quant à Séleucus
qui s'était déjà séparé
des autres amnisties, il
demanda la permission
de faire sa quarantaine
à Anaxopolis, ~~bourg fondé~~
~~par les évêques~~ ^{par les évêques}
~~des villages de Zagori~~, sur
le golphe de Folo, à l'extré-
mité de la frontière grecque,
sous prétexte d'être près

de sa famille domiciliée
dans un village du voisinage.
Ayant obtenu cette permission,
au lieu de faire sa quarantaine,
il organisa un corps d'environ
200 hommes armés; il leva
l'étendard de la révolte, publia
une proclamation dans laquelle
il demandait la dissolution de la
Chambre et une amnistie générale,
et à la tête de sa troupe, il souleva
les villages qu'il traverse, destitua
les autorités municipales et les
remplace par des personnes de
son parti.

à la date du 14/26 de ce
mois, l'éléphant était campé
à Meghali. Près, à une heure
de Dibrugarh, tandis que, de l'autre
côté, les colonels La Papalosta,
Coudogannis et Balatros étaient
arrivés à Paratra, à une
demi heure également de cette ville,
qui se trouvait ainsi encerclée
de toutes parts. Les forces

de tous ces rebelles s'élevaient
ensemble à environ mille
hommes, ^{dont la plupart paysans.} Les populations
paraissent s'aggraver avec
eux; et les autorités du
g^t. à Zéitoun avaient déjà
fait transporter dans la forteresse

la caisse, ainsi que les archives, ~~et les~~ et
mis la ville en état de siège.
Mais depuis cette date, on
n'a pas reçu de nouvelles posté-
rieures sur les mouvements des
révoltés, puisque la poste
attendue de Zéitoun hier
et avant hier, n'est pas arrivée,
circonstance qui donne lieu à
beaucoup de conjectures.

À la réception de ces
fâcheuses nouvelles, le g^t.
expédra, dans la nuit du 14/26
au 15/27, le bateau à vapeur
"l'Ottoy" avec le général
Mamouris et deux cents soldats.
Ces troupes, jointes à celles
qui se trouvent dans la Province

de ~~la~~ ~~Attitude~~ et à cent-
cinquante macedoniens, établis
à Atalante, s'élèveraient à
environ 600 hommes. Comme
ces renforts ont dû arriver
à leur destination depuis le
10/28, il est à présumer que
l'attaque a déjà commencé et
l'on en attend avec impatience
le résultat. Cependant, le gouvern.

paraît
nément est très sûr du succès de
~~la répression de la révolte~~
les troupes.

Dans une circulaire
adressée aux commandants pour
les informer de la révolte de
Téloures, et dont j'ai l'honneur
de joindre ici une traduction,
le G^t, sans faire mention
ni de la conduite loyale tenue
à cette occasion par les autorités
impériales, ni de la permission
accordée à Téloures de faire
sa garnison à Ameliaspolis,
qualifie cette rébellion d'
irruption préparée par les
ennemis de la Grèce et ~~fait~~
annonce ~~l'attaque~~ ^{aggraver} que la plupart des

individus qui composent la
 bande de Pélours, sont
 Musulmans. Je suis porté
 à croire ^{qu'il} ~~que le~~ a repré-
 senté ainsi ce mouvement ^{afin} ~~pour~~
 de lui donner un caractère antinational
 et le rendre ^{de} ~~par~~ odieux au peuple.

Cependant, M. Mausole
 qui vint me voir à deux
 reprises pour m'entretenir de
 cette affaire, m'exprima,
 en termes explicites, sa reconnais-
 sance pour la conduite loyale
 que S. E. Munit-Pacha
 avait tenue à l'égard des
 amnisties en question. Dans
 sa première visite, il ne
 me dit rien d'albanais qui,
 venant de Turquie, se seraient
 joints aux rebelles. Mais,
 dans la seconde, il m'avoua
 que c'était un fait positif.
 Je lui répondis que je ne pouvais
~~jamais~~ ^{pas} le croire, et que, si
 parmi les hommes de Pélours

il se trouvait quelques Albanais,
il faudrait supposer qu'ils ont
été enrôlés en grèce où il y
a un grand nombre de couppagles
de galeira et de ^{déserteurs} ~~soldats~~ Albanais
~~déserteurs~~ qui s'y ^{trouvent} ~~ont~~ réfugiés
depuis longtemps. M. Chauvel
tout en protestant qu'il n'avait
jamais entendu incriminer
les autorités Impériales, et ne
vint d'écrire à S. E. Must-
Pacha ^{à l'effet de} ~~pour~~ l'engager à donner
~~l'ordre~~ ^{le} l'ordre
nécessaire, afin que les troupes
Impériales établissent un
cordou sur la ligne frontière
de la Province de Zéïroun, en
occupant tous les postes et
les passages nécessaires, d'abord,
pour empêcher les Albanais ou
chrétiens armés de passer sur
le territoire hellénique, et en
second lieu, quand les rebelles
poursuivis en grèce, se réfugièrent
de nouveau en Turquie, pour les

arrêter, le désarmer et le^s
surveiller au lieu de
sûreté, jusqu'à ce que le
S. O. ait ordonné de leur
tout. Je n'hésiterai point
à adresser à S. E. Munib-
Pacha la lettre, telle qu'
elle m'avait été demandée,
et à la remettre à M.
Mansolas qui s'écrit se
charger de son envoi.

La révolte ly annisties
est un événement fâcheux
qui a dû alarmer le gouverne-
ment, mais qui a eu pour
résultat de faire diversion
aux efforts ~~faits~~^{tentés} pour exciter
les esprits contre l'Empire
Ottoman; et il est à
croire qu'~~aussi longtemps~~^{tant}
que cette affaire préoccupera
le g^t. et les différents partis
en Grèce, l'exécution des
plans des hétéristes sera
discontinuée au moins en

partie.

S. S. le gouverneur ^{général} de
l'Épire n'étant pas parvenu
à persuader au général Grivas
de se rendre à Monastiri d'après
la décision de S. S. Porte, ni
^(de prolonger son séjour)
~~à l'Épire~~ à Yannina jusqu'à
l'arrivée de nouveaux ordres, et
moyennant caution fournie par
de ~~la part de la direction de l'Épire~~

M^r. Damastrios, vice-consul

Britannique résidant dans
cette ville, lui permettre de
s'embarquer à Phokkia, rade
de Prévéze, avec 50 de ses
compagnons, tous sujets helléniques,
pour se rendre à l'île de
Sainte-Maure. En effet le
10/22 de ce mois, il ^{s'est embarqué} ~~a pris passage~~
sur un navire Ionien qui
l'a transporté dans cette île. Il
est à prévoir qu'une fois à
Sainte-Maure, il ne tardera
pas à passer en Acarnanie où
sa présence suscitera au gouverne-
ment de sérieux embarras.

Parmi les nombreuses dif-
ficultés qui entourent le
gouvernement, il en est une
à laquelle il est le plus
difficile d'apporter remède,
c'est le déficit complet
du trésor public, qui est
en ce moment tellement à
sec qu'il a été obligé d'
emprunter jusqu'à dix et
cinq mille Drachmes pour
faire face aux besoins les
plus urgents. On attend,
cependant, un batiment de
guerre qui doit, dit-on, apporter
cent mille Drachmes, prove-
nant des impôts de différents
localités. Mais cette somme
est d'une importance minime,
surtout dans les circonstances
actuelles qui exigent des
dépenses extraordinaires consi-
dérables.

~~Le~~ Le Roi, ayant

à Son Excellence, Monseigneur
Aali-Nascha, Ministre
Secrétaire d'Etat des Affaires
Etrangères,

No. 1. 2. 3.

Attnes, le 28. avril, 1848
16. mai

Monseigneur,

Par mon précédent res-
pectueux rapport N° 10., j'ai
eu l'honneur de soumettre à
S. Exc. traduction d'une circu-
laire du Gouvernement Hellénique
où le mouvement révolution-
naire de l'Éléus était qualifié
d'irruption à laquelle un grand
nombre de Musulmans auraient
pris part, et cela dans le
but de donner un caractère
national à ce mouvement
et de le rendre par là odieux
au peuple.

à la suite de cet écrit
officiel, si propre à exciter
les esprits contre la Turquie,
et en conséquence des différents
différents commentaires publiés
dans les journaux ministériels

qui accusaient les autorités
ottomanes de rien moins
que d'agir de connivence
dans cette occasion, l'irritation
fut portée à un si haut
point, que les hétéristes
allant partout s'écriant
que c'était à l'effet de
rejeter les projets belligères
qu'ils étaient, disaient-ils,
sur le point de mettre à
exécution contre la Turquie,
que j'avais moi-même pro-
voqué l'irruption annoncée
par le Gouvernement hellénique.
C'est alors que des personnes
d'un caractère respectable
sont venues me donner
le conseil de prendre
des précautions, afin de
mettre mes jours à l'abri
des tentatives criminelles.

auxquelles des têtes échauffées
étaient déjà prêtes à se porter.

J'avoue que je me suis
d'abord refusé à ajouter
foi à ces assertions,
d'ailleurs bruyantes et
résolues ; revenu en grâce
dans un moment où l'on
faisait répandre mille
bruits sinistres contre
une personne, j'ai eu l'
occasion de m'apercevoir
que l'opinion publique, bien
éclairée sur la question qui
avait interrompu les relations
des deux États, loin de leur
être hostile, me rendait
au contraire justice. Mais
quand absente du 26 avril
4. Me.
une seconde circulaire, dont
j'ai l'honneur de joindre
ici la traduction, a été

répandues dans la ville,
et que par conséquent les
avis surveillants que j'eus
de me trouver ont été redoublés,
j'ai eu de mon devoir

de me rendre ce même jour

chez M.^r le ministre des
affaires étrangères, pour lui

demandeur des explications
sur le langage en effet

très-irritant, par lequel

le g^r. grec insistait à repré-

senter les rebelles séléucides,

Papaeotay et les autres,

comme suivis et soutenus

dans leurs mouvements répré-

sentationnels par des Pares

ennemis de la religion et

de la patrie, et comme

ayant le but antinational

et funeste de renverser

l'ordre de choses existant,

et de détruire les préjugés
 qui se trouvent à l'égard des libertés de la nation, en
 servant des vues et des intérêts
 étrangers ;" langage qui natu-
 rellement ne pouvait
 faire allusion qu'au gou-
 vernement impérial, attendu qu'il serait
 absurde de prétendre que
 de pauvres albanais pussent
 avoir des intérêts et de vues
 sur la grèce. M. de Maistre
 n'hésita pas à avouer qu'il
 trouvait lui-même ces
 expressions très-peu mesurées,
 qu'il en avait fait en
 conséquence des observations
 au Conseil des Ministres,
 mais que l'opinion contraire
 avait prévalu ; qu'en
 agissant ainsi, on n'avait
 voulu qu'irriter les esprits

contre les rebelles, et
rendre le mouvement ordinaire,
ce qui, ajouta-t-il, nous
a parfaitement réussi. Je
fis alors remarquer à M.
Mausoles que, se servir
de pareils expédients afin
de flétrir ~~un~~ un mouvement
auquel la Turquie était
tout-à-fait étrangère, c'était
répondre d'une manière
fort peu logique à la conduite
tout amicale et sincère
de la S. Porte qui, dès le
commencement, avait pris
des mesures efficaces pour
mettre les réfugiés dans l'im-
possibilité de rien entreprendre
contre la Grèce, de même
qu'à celle tenue après l'
amnistie par le gouvernement

de la Thessalie, pour laquelle
 lui-même, M^r. Maucolas, s'était
 dernièrement empressé de
 m'exprimer de vifs remerci-
 ments. « au reste, ajoutai-je,
 en fous efforçant d'irriter
 les esprits contre les rebelles,
 vous les iritez au même
 temps et beaucoup plus
 contre moi, et vous mettez
 ainsi ma vie en danger. »
 M^r. Maucolas m'engagea
 à ne pas m'alarmer, et
 me donna l'assurance que
 le gouvernement allait prendre
 des mesures de précaution pour
 mettre ma vie en sûreté.
 en effet, le jour même, ordre
 fut donné à quatre gendarmes
 de me suivre de loin toute
 les fois que je sortirais de la

maison).

Mes appréhensions apaisées
tant à l'égard que très-
fondées, et l'événement
n'est venu que trop tôt
pour les confirmer. L'effe-
rescence allait toujours
croissant, et l'insurrection
était partout représentée
comme une affaire préparée
en Turquie et encouragée
par elle, quand j'ai jugé
à propos le lendemain 23. avril
5. mai
de voir mes collègues du corps
Diplomatique, pour leur faire
part de ma conversation
avec M^r. le Ministre des Affaires
Étrangères. Après avoir écrit
M^r. le Ministre d'Angleterre et
M^r. le Chargé d'Affaires de France,
auparavant j'ai répété mot-à-mot

tout ce que M. Mausolas
 m'avait dit, j'étais resté
 chez moi, dans l'intention
 de sortir le lendemain pour
 voir mes autres collègues.
 Il était quatre heures de l'après-
 midi, je me tenais debout
 dans mon cabinet, parcourant
 un journal, lorsqu'un domestique
 au service des secrétaires de
 la légation Impériale, nommé
 apostolis Nicolaou Radis,
 venu à la suite de M. le
 secrétaire Adanoutidis de
 Constantinople où il lui
 avait été recommandé, ainsi
 que J.E. l'observera par le
 rapport de cet employé joint
 ici en copie, et qui, comme

j'ai appris plus tard, entretenait
de très-intimes relations avec
un certain Lorré. Satirique
hétéroïte très-connu par ses
idées exaltées, et dont j'ai vu
ici le dernier pamphlet contre
la Bourgeoisie, entra brusque-
ment dans ma chambre,
et tira de bien près sur
moi un coup de pistolet
destiné à traverser une poitrine,
mais qui, par un effet mira-
culeux de la divine providence,
n'atteignit à l'articulation
du coude du bras droit; ayant
ensuite jeté à terre l'arme
meurtrière, il cria " Vive la
Grèce " et prit la fuite.
Mon premier mouvement

fut se répandre à son exclama-
 tion par celle de "Vive le
 Sultan", et, ayant à peine
 porté un regard sur la blessure,
 j'ai couru après l'assassin;
 mais il était déjà parti, tous
 mes domestiques s'étant trouvés
 dispersés, attendu que l'assassin
 avait eu soin de le éloigner
 sous différents prétextes au
 moment où il allait exécuter
 son projet. quelques instants
 après, étant revenus, ils
 le poursuivirent, quoique de
 loin, et parvinrent à le
 faire arrêter par les hommes
 de la police au moment où
 il criait: "J'ai sauvé la liberté,
 je le salue, j'ai tué le tyran!"

Les chirurgiens, ayant,
aussitôt après, visité une blessure,
ont déclaré que, sans être mortelle,
elle ne laissait pas d'être
très grave, d'autant plus que
la décharge, faite à tout porteur,
laisse dans le coude une balle
dont les médecins ne sont
jusqu'ici parvenus à extraire
que les quatre . . . à les en soire,
la blessure, quoique ne causant
des douleurs affreuses, ne
laissera pas de suites.

Au premier bruit de
cet accident, une foule im-
mense de la population d'
Athènes entourait l'hôtel de
la Légation Impériale pour
s'en informer, en exprimant

3
en même temps son indignation ; tous les membres
du corps Diplomatique et les
habitants de la capitale les
plus marquants remplirent
les appartements de ma demeure,
et me donnèrent des témoignages
de la plus vive sympathie.
S. M. le Roi m'envoya
son aide-de-camp, M^r le
Comte-amiel Salinis, pour
m'exprimer la peine qu'il
a éprouvée dans cette occasion,
et tous les jours un homme
de la Cour vient demander
de la part de S. M. de mes
nouvelles.

L'état de ma santé
ne m'ayant pas permis
de m'occuper personnellement
de cette malheureuse affaire,

Le Secrétaire de la Légation
M^r. Roumianos fit les démarches
nécessaires auprès du G^t. hellé-
nique pour réclamer la restitu-
tion de l'assassin, qui, en
sa qualité de domestique au
service de la Légation, est
soumis à la juridiction de
cette dernière. Mais par les
copies en jointes du rapport
de M^r. Roumianos, de ses
trois notes au Ministère des
Affaires étrangères ainsi que
des trois notes responsive
de ce dernier, l'É. E. verra,
entre autres détails, que
le Gouvernement grec refuse
de livrer l'assassin, et offre
à la Légation de déléguer une

personne pour assister à
l'instruction qui sera faite en
présence du procureur du Roi,
tandis que le premier inter-
rogatoire a déjà eu lieu
à l'usage de la légation.

Étant au lit, tourmenté
de douleurs incessantes, il
m'est impossible de répondre
aux politesses que M^r. de Maucourt
m'a exprimées par ses
lettres. Tant au nom de
S. M. le Roi, qu'à celui du
Cabinet entier. Mais quand,
dans une quinzaine de
jours, il me sera permis,
comme je l'espère, de reprendre
mes occupations, j'en
ferai un devoir d'écrire
en réponse une lettre
de remerciements à M^r.

le Ministre des Affaires Étrangères
et de faire telle autre
remarque à laquelle F. E. voudrait
bien m'autoriser.

J'ai l'honneur de soumettre
également à F. E. copie de
la lettre que M. de Ausoleg
m'a adressée, en réponse à la
dépêche de S. Ex. Munsib-Pacha,
Gouverneur général de la
Thessalie, relative aux pré-
paratifs faits à Attinée et
ailleurs contre les provinces
limitrophes. Je juge superflu
d'y ~~ajouter~~ ajouter des
observations qui, d'ailleurs,
n'échapperont pas à la haute
sagacité de S. Ex. Je me
borne seulement à L'insinuer
que le Major Seiers,

arrive' a' Oranpacte, s'est
 mis a' enrôler des gens armés;
 mais je mis presque sûr que
 vu l'état actuel des choses
 en Grèce, il n'osera pas poursuivre
 l'exécution de ses plans hostiles
 à l'Empire Ottoman; peut-
 être emploiera-t-il son
 monde à susciter le malin
 au Gouvernement grec Helli-
 nique.

Les insurgés Peléontas,
 Papacostas et leurs adhérents,
 s'étant fortifiés dans les
 provinces de Scitoun et de
 Salona, se sont avancés,
 les premiers près la ville
 de Scitoun, et l'autre
 une heure et demie en
 dehors de celle de Livadie.
 Le Gouvernement Hellénique

25. 02 1881 M. K. K. K. K.

τοὶ Σατράπαι αὐτῶν ἵκθουν

fr Zaidou. In 30. 1848.

[illegible]

à Son Excellence,
Monsieur Nizâat-Pacha,
Ministre - Secrétaire d'Etat
des affaires étrangères,
No, No, No,
Athènes, le 8/26 Mai, 1848.

Monsieur,
J'ai déjà eu l'honneur
de rendre compte au Ministère
Impérial des affaires étrangères,
du malheureux événement qui
faillit mettre fin à mes jours,
mais, grâce à la Providence Divine,
ainsi qu'aux savants efforts
des chirurgiens les plus distingués
d'Athènes, j'ai pu éviter le
danger qui menaçait mon
bras et même ma vie. Mes
douleurs toutefois continuent
d'être aussi aiguës que par
le passé, malgré l'extraction
de la dernière des cinq balles,
qui était aussi la plus grosse,
et qui, s'étant fortement
emboîtée dans la jointure
du coude, avait pris une
forme triangulaire. L'olé-

crâne, ayant été fracturé
en plusieurs endroits, des mor-
ceaux d'os commencent déjà
à s'en séparer, et la plaie ne
se cicatrisera que lorsqu'on
parviendra à les en tirer
tous. Les médecins assurent
que je ne perdrai pas l'usage
de mon bras, mais que je ne
pourrai pas éviter l'ankylose
pour longtemps. au moras
après l'ankylose la guérison.
Loir de me affliger de
cette privation du libre mou-
vement de mon bras droit,
je remercie le Très-Haut
du fond de mon cœur, de
s'être plu à conserver mes
jours, en me permettant ainsi
d'offrir de nouvelles preuves
de fidélité et de dévouement
à mon auguste Souverain,
à qui appartient ma vie
entière. Tel est l'unique
vœu que je forme sur mon

lit de souffrance !

Ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer au Ministère Impérial, le Gouvernement Hellénique refuse de nous livrer l'assassin, en contestant à la Légation une prérogative qui lui est assurée, de la manière la plus expresse, par les principes du droit des gens. Comme Votre Excellence a pu le voir dans la copie de la lettre annexée à mon précédent respectueux rapport, le seul argument qu'on s'avise maintenant de mettre en avant dans l'intention de se soustraire à cette obligation, est, que l'assassin n'était pas à mon service direct, mais à celui de mes Secrétaires. Cette distraction est d'autant plus inadmissible, que l'assassin, quoique domestique de Secrétaires,

logéait, ainsi que ses maîtres,
dans l'hôtel de la Légation,
et que, par conséquent, il était
sous la juridiction de l'Envoyé
de S. M. Impériale, à l'instar
des autres personnes de sa
suite.

Après s'être ainsi
refusé à se conformer
aux principes du droit des
nations, qui prescrivent
la restitution de l'assassin en
sa qualité de domestique de
la Légation, le Cabinet d'Attnang
a recours à un autre argu-
ment. Il prétend que
l'assassinat ayant été
commis dans l'hôtel
de la Légation Impériale,
qui est censé être terri-
toire ottoman, et son
auteur, ayant été arrêté
hors de l'hôtel sur le
territoire hellénique, le
Gouvernement n'est pas

8
tenue de le livrer, ou l'
absence d'une convention
sur l'extradition réciproque
des malfaiteurs. Il est
vrai qu'en envisageant la
question sous ce point de
vue, qui n'est pas le
véritable, le Gouvernement Hellénique
n'est pas obligé de nous livrer
le coupable; mais y a-t-il
quelque loi dans la constitu-
tion de la Grèce qui empêche
le Ministère de témoigner,
dans une occasion si extraor-
dinaire, de sa sincérité et de
ses dispositions amicales envers
la Sublime Porte? Doit
Souverain, constitutionnel
ou non, n'a-t-il pas le
droit d'accorder l'extradition
d'un malfaiteur, sujet
étranger, qui ne serait pas
accusé de délit politique?
Des raisons de convenance,
les rapports même de bon

voisinage, n'exigeraient-ils
pas au contraire, en
pareille occasion, une
conduite plus franche et
moins douteuse? Pour
prouver à votre Excellence
que le Gouvernement Hellénique
a le droit d'accorder l'extradi-
tion de l'assassin lors
même qu'il n'eût pas été
domestique de la Légation,
je me fais un devoir d'annexer
ici traduction de l'art. 3
d'une Ordonnance Royale
publiée en 1834 et aujourd'hui
en vigueur, qui porte, que
le Roi se réserve à accorder
l'extradition des malfaiteurs sujets
Ottomans réfugiés en Grèce,
à chaque demande spéciale
du Gouvernement Impérial.
On voit donc clairement
que le refus du Cabinet d'
Athènes, n'est qu'un effet
de mauvais vouloir.

Certains amis du Ministère prétendent, que la raison pour laquelle il refuse de livrer l'assassin, est, qu'il craint que les autorités Impériales ne ^{le} forcent, par des moyens d'intimidation ou par des promesses, à faire des révélations compromettantes; mais cette justification même n'est-elle pas de nature à nous autoriser à soupçonner que, le désir d'ôter à la Sublime Porte les moyens de découvrir la véritable source du mal, soit le motif réel du refus du gouvernement ~~Russien~~ ^{Hellénique} ?

Dans sa lettre, dont il a été fait mention plus haut, M^r Maucolas donnait en même temps l'assurance que le coupable allait être livré à la vindicte publique; mais, j'apprends & aujourd'hui

qu'une partie des légistes
de la capitale, se fondant
sur un article du Code Pénal
Hellénique qui prescrit que
l'étranger qui aurait commis
un crime sur le sol étranger
contre un sujet étranger, n'est
pas justiciable des Tribunaux
du pays, prétendent que l'
assassin doit être élargi
sans être jugé, par la
raison que l'hôtel de la
Légation, où le crime a été
commis, est censé être terri-
toire ottoman. En attendant,
M^r. Mausolas m'a fait prévenir
par un des employés de son
département que le procureur
du Roi, chargé de l'instruction
de cette affaire, désirait se
présenter à mon hôtel, afin
d'interroger, conformément
aux formes judiciaires, tant
moi que les gens de ma suite.
J'ai dû répondre à cet employé

6
que, sans un ordre exprès de
mon Gouvernement, je ne conse-
trais jamais à me soumettre
à une pareille enquête,
Dans une affaire qui est
entièrement de la juridiction
du g^t. Supérieur et de son
Evêque en Grèce; que
j'insistais au contraire sur
la restitution de l'auteur en
sa qualité de domestique de
la Légation, et que cette question,
en ce qui me concernait, n'
était désormais que du ressort
de mon Gouvernement.

Dans mon précédent
respectueux rapport, j'ai parlé
des graves indices qui
planèrent sur un certain
Zissis Potirion, hétériste très
connu pour ses idées exaltées,
et dont j'ai soumis au
Ministère Supérieur le
dernier pamphlet contre la
Turquie, où ma vie même

était menacée. Les renseignements que j'ai été à même de recueillir depuis, ont transformé ma persuasion en certitude. Après avoir exposé tous ces soupçons à M.^r le Ministre des Affaires étrangères, je l'avais prié d'ordonner l'instruction du malfaiteur. M.^r Mausolas m'avait donné sous ce rapport les promesses les plus formelles; mais le surlendemain de cet entretien, Lissis Sotirion, au lieu d'être soumis à une enquête, est parti, à la tête des gens armés qu'il avait enrôlés, par le bateau d'état Hellénique "Othon", pour aller contre les rebelles, déclarant en même temps qu'après la dispersion de ces derniers, il avait l'intention de se joindre aux débris des insurgés, et à

a ceux qui oseraient d'être
au service du Gouvernement,
pour passer la frontière et
soulever les Provinces limitrophes.

Par un de mes précédents
respectueux rapports, j'avais
soumis au Ministère Impé-
rial, différentes brochures en
vers et en prose, tendant à
pousser les Grecs à faire une
invasion en masse sur le terri-
toire ottoman, et à provoquer
ainsi une guerre entre les
deux pays. Maintenant,
j'ai l'honneur de joindre
ici deux autres pièces de
ce genre qui viennent de
paraître, et que, conjointe-
ment avec les précédentes,
j'ai jugé à propos de commu-
niquer aux Missions étrangères
pour leur information. Jamais,
depuis que je suis en Grèce,
je n'ai vu faire des efforts
aussi persévérants, aussi ouverts,

avec dévouement pour l'œuvre
la guerre contre la Chiquine;
et f. 3. ne peut pas se
faire une idée de l'effet
peu nombreux que les sociétés
de cette espèce produisent sur
l'esprit du bas peuple. Depuis
désormais, je n'ai aperçu d'un
autre côté, que, malgré tout
cet effort, les maîtres restent
tombés à ces protestations;
qu'en continuant tout le mélange
dont pour le maintien de la
paix avec l'empire ottoman;
que, parmi les hétérodoxes
ou ennemis, ceux qui appa-
raissent à l'opposition, ne s'occupent
et ne veulent s'occuper que
de l'état intérieur de la guerre;
et qu'il n'y a que les hétérodoxes
désunis au Ministère et
quelques troubles, se voyant
d'agir dans le but de sauver
le trône, qui se sont chargés
de cette mission propagandiste.

Au moment où le gouverne-
 ment Hellenique, se servant
 d'un langage peu mesuré,
 exaspérait les esprits, une
 lettre arrivée de la part de
 S. E. Hussein Pacha, Comman-
 dant en chef des troupes Im-
 périales sur les frontières, m'a
 assuré que non-seulement
 aucun albanais n'avait passé
 les frontières pour venir à
 l'aide des insurgés, mais qu'un
 officier délégué auprès de lui
 par les autorités Helleniques,
 avait été obligé d'en convenir,
 et de reconnaître que Christo
 Boulgaris qui, d'après les
 assurances données par
 M. le Ministre des Affaires
 étrangères dans une note
 qu'il lui avait adressée à
 cet effet et qu'il avait
 communiquée à toutes les
 Missions, serait venu
 de Turquie à la tête d'une

bande armée et se serait
joint aux rebelles, se trouvait
en ce moment à Dersala.

Je me suis fait un devoir
de porter à la connaissance du
Cabinet d'atténuer et de toutes
les nouvelles étrangères traduction
de cette lettre, dont je joins
également ici une copie pour
l'information de S. E. De
son côté, le Ministère a
transmis tant à la Légation
Impériale qu'aux autres Ministres,
traduction d'une lettre adressée
à S. E. Hussein Pacha par
le Général Mamouris et dans
laquelle celui-ci prétend
que d'autres albanais seraient
venus du territoire ottoman
se joindre aux rebelles. J'ai
l'honneur de soumettre aussi
à S. E., copie de cette lettre,
et je puis l'assurer que
l'assertion du Général
Mamouris, est un mensonge

trouvée' expresse pour ranimer
l'irée déjà affaiblie de la
présence d'albanais musul-
mans parmi les rebelles.

Les circulaires impru-
dentes du Cabinet Helleni-
que, n'ont pas manqué de
produire dans les Provinces
le même effet que nous
avons eu à déplorer à
Athènes. S.E. s'en
convaincra par la requête
ci-jointe en original, que
les plus notables des émigrés
musulmans de Crète ont
en ont adressée, pour s'en-
gager à informer la S. Porte
des raisons qui les portent
à quitter immédiatement
la Grèce, afin de mettre
en sûreté leur vie. J'ose
appeler l'attention la
plus sérieuse de S.E. sur
cette requête, et la prie
de vouloir bien m'honorer

de ses instructions. En attendant je me propose de répondre à ces émigrés, que s'ils ne croient pas attendre la réponse de la S. Porte, je serais prêt à envoyer le bateau à vapeur l'impérial pour les transporter à Solos. Je joins ici traduction en français de la pétition en question, afin que S. E. puisse en faire usage auprès des missions étrangères, si elle le juge à propos.

M^r. Persanuy, chargé d'affaires de Russie, vient d'adresser à ses consuls la circulaire ci-jointe, par laquelle il les engage à faire comprendre aux bellès la nécessité d'appuyer la Proqante. On peut dire avec satisfaction que cet écrit, répandu à profusion par le g^t. bellénique, a eu un effet salutaire. Il est

9

~~à regretter~~ seulement à
regretter que M^r. Persiaunz
tout en connaissant les
intentions de la Cour, qui
s'est de tout temps déclarée
contre tout mouvement ayant
pour but la perturbation des
provinces limitrophes, et
tout en voyant les efforts
actuels des hétéristes, ainsi
qu'il a été dit plus haut,
n'ait pas jugé nécessaire
d'insérer dans sa circulaire
quelques mots, propres
à éclairer les esprits sur
un point qui, aux yeux
de l'Empereur, est au
moins aussi capital que la
consolidation de la Royauté
en Grèce.

J'ai l'honneur de
joindre ici copie d'
une nouvelle note
que M^r. Mausolas vient
de m'adresser, en même temps

qu'il l'a communiquée aux
Représentants des autres Puissances,
au sujet de prétendues bandes
de gens armés qui, formées
sur le territoire ottoman de
côté d'Arta, auraient fait
invasion dans la province
de Thessalie. Je me
suis empressé d'en transmettre
copie à S. E. le Gouverneur
général de l'Épire, pour y
attirer son attention et
le prier de me fournir
sur ce sujet les renseignements
nécessaires, quoique je ne
doute point que ces assertions
ne soient aussi mensongères
que celles concernant les
Albanais musulmans qui,
suivant le Gouvernement
Hellénique, seraient venus
de Durquie pour s'unir
aux rebelles de Zéitoun.

Je joins également
copie d'un rapport du Vice-

1
Consul Hellenique à Solos,
que le Gouvernement grec
a communiqué à toutes
les Missions étrangères, et
qui est plein d'accusations
mensongères, mais très aggra-
vantes contre les autorités
Impériales, sur les prétendus
secours en hommes et
en munitions de guerre,
qui auraient été envoyés
aux rebelles. Il est
à remarquer que le G^t.
Hellenique s'est abstenu
de me faire part de cette
pièce que je recommande
à la plus sérieuse attention
de Votre Excellence.

Indépendamment
des troupes commandées
par le général Maouris,
le Gouvernement Hellenique
ayant expédié contre les
rebelles Selentras, Papacosta
et autres, le général

Gardaschiotis gréas à
la tête de forces considé-
rables, il s'en est suivi
que les rebelles ont abandonné
leurs premières positions
pour aller à la rencontre
de ce dernier Général; mais
tout donne lieu à
espérer que les forces du
Gouvernement auront le
dessus; qu'elles ne tarderont
pas à vaincre et à disperser
les rebelles, et que bientôt
je serai à même d'annoncer
à Votre Excellence la
repression complète de
ses mouvements insurrection-
nels. —

Sublime Porte 17 Mai 1848.

Monsieur,

Aussitôt que nous apprîmes ici l'attentat qui venait d'être commis contre votre personne j'en fus particulièrement affligé et cet événement fit la même impression douloureuse sur tous les autres hauts fonctionnaires de la Sublime Porte. Je ne doute nullement que Sa Majesté Impériale, à la quelle j'ai l'honneur d'en faire part, n'en soit vivement affectée. Au reçu de votre rapport qui me donnait les détails de cet attentat je fus sensiblement soulagé d'apprendre que votre état ne présentait rien d'alarmant et je vous souhaite de cœur une prompte guérison.

J'ai pris note de tout ce que vous me communiquez dans le susdit rapport; quant à ce qui regarde la demande que l'assassin nous soit consegné je vous écrirai longuement par une prochaine occasion, en attendant j'en ai causé avec M^r. le Prince votre beau-père qui vous écrira sur ce sujet.

Recevez, Monsieur, l'assurance de toute l'intérêt que je vous porte ainsi que de ma considération distinguée.

Monsieur

Orifat

Monsieur C. Moussurus.

Ministre de la Sublime Porte à Athènes.

N^o 13.

à Son Excellence
Monsieur Rifaat-Pacha,
Ministre Secrétaire d'Etat
des Affaires Etrangères,
H. J. J.
Athènes, le 19/3, Mai, 1848.

Monsieur,

J'ai reçu la dépêche
dont votre Excellence
a bien voulu m'honorer
en date du 17 Mai; et
je suis pénétré de la plus
profonde reconnaissance
pour la part qu'Elle a
daigné prendre, ainsi que
les autres hauts fonctionnaires
de la Sublime Porte, au
malheureux accident qui m'
est arrivé, et dont j'ai failli
être la victime.

Par mon dernier
respectueux rapport, j'ai eu
l'honneur d'annoncer à
votre Excellence la cinquiesme
des balles venait d'être
entraînée. Mais c'était une
erreur. En effet, on n'en
avait tiré jusqu'alors

que les quatre ; et ce n'est
que tout récemment qu'on
est parvenu heureusement à
~~se~~ extraire aussi la cinquième
palle, égale en grosseur
à la quatrième, et refoulée
au fond de la blessure, où
elle avait également pris
une forme aplatie et
angulaire. Je ne continue
pas moins à souffrir des
douleurs très-sensibles, à
cause des morceaux d'os
fracturés dont on a tiré
quelques-uns, mais dont
une partie reste encore
dans la plaie, ainsi qu'à
cause de la faiblesse qui est
la conséquence naturelle
de mes souffrances. Suivent
les médecins, mes douleurs
diminueront sensiblement
après que tous les morceaux
d'os auront été extraits,
et c'est alors que la guérison

commencera, et que la blessure sera cicatrisée; ce qui, d'après leur avis, exige cependant encore un mois.

À l'arrivée du dernier paquebot français de Constantinople, on s'est plu à répandre ici le bruit que la Sublime Porte aurait accueilli la nouvelle de l'attentat commis sur la personne de son envoyé avec impassibilité et indifférence; que, grâce à l'appui efficace de la mission de Russie, elle fermerait les yeux, et que même elle n'insisterait ~~pas~~ guère sur la restitution de l'assassin. Il serait superflu de dire à Votre Excellence que cette fausse nouvelle a produit à Athènes une impression très défavorable à la dignité de

la Sublime Porte.

Par mes précédents
respectueux rapports, je me
suis fait un devoir de
soumettre à Votre Excellence
toutes les notes que le
Gouvernement Hellénique m'
avait adressées, relativement
aux prétendus secours en
hommes et en munitions
de guerre envoyés aux rebelles
en territoire ottoman; ^{notes} et qu'il
s'était permis de communi-
quer aussi à toutes les
Missions étrangères. Mainte-
nant j'ai l'honneur de
joindre ici copie de deux
autres ^{communications} ~~notes~~ qui m'ont
été remises en dernier lieu.
Dans la première de ces
deux ^{pièces} ~~notes~~ qui ne contiennent
que des imputations calomnieuses
et mensongères, le Gouvernement
Hellénique accuse les autorités
Turques de complicité avec

les rebelles. Par la seconde
il me communique, entre
autres, ~~pièces~~, deux lettres attri-
buées à deux chefs des rebelles,
et qui seraient tombées entre
les mains des troupes helléni-
ques, mais d'une de ~~ces~~ ces
deux lettres, celle adressée par
Coudoganni à Telentre, a été
fabriquée d'une manière si
maladroite qu'on en reconnaît
sans peine la fausseté.

Ces accusations du gou-
vernement Hellénique, tandis
que, d'une part, elles tendent
à irriter les esprits contre
l'Empire Ottoman, ont, d'autre
part, poussé les fonctionnaires
subalternes à attaquer et
à injurier publiquement
et ~~avec~~ avec une impudence
sans exemple les autorités
Impériales, et la Sublime
Porte elle-même, à tel
point que le gouverneur

de Scitoun M^r. Panagiotis
Lidoritz, dans une circu-
laire adressée à tous les
Gouverneurs de la Grèce, s'
exprime ainsi: " Les secours
envoyés sous main par les
Ottomans ont en partie
cessé; et cela est dû, ^{comme} ~~probable-~~
^{il paraît,} ~~ment~~ au changement survenu
dernièrement dans le climat
terre Ottoman; mais nous
n'entendons pas par là qu'il
n'y ait plus d'Ottomans
parmi les compagnons des
rebelles; car ceux qui sont
venus en Grèce continuent
à les suivre constamment
et constituent leur princi-
pale force."

Le même Gouverneur,
dans une proclamation
adressée à ses administrés,
dit: " laissez vos voeux,
citoyens amis de la loi!
Levez vers le très-haut

„ vos mains pour le prier
 „ de conserver notre auguste
 „ roi dont les efforts tendent
 „ à ramener notre patrie à
 „ son antique splendeur et
 „ à sa grandeur naturelle!!”

Le général Mianouris,
 commandant des troupes
 Helléniques dans la Province
 de ~~Attique~~ Leïtoun, dans
 un rapport, ci-joint en copie,
 qu'il a adressé au Ministre
 de la guerre, et dont celui-ci
 a autorisé la publication
 dans les journaux, s'exprime
 en ces termes : “ quelques
 „ jours ^{auparavant} ~~auparavant~~ le peuple,
 „ ne voyant pas la force ou
 „ pouvoir, a été entraîné
 „ violemment par le torrent
 „ des Turcs-rebelles ; et ce
 „ torrent a failli inonder
 „ toute la patrie, puisque les
 „ rebelles se procuraient tout
 „ de la Odargue leur protectrice.

1. Mais la Divine Providence
2. a sauvé de nouveau la Grèce;
3. Les Turco-rebelles, serrés
4. par les troupes du gouverne-
5. ment et voyant que leur
6. destruction complète était
7. inévitable, prirent la
8. fuite dans la même
9. nuit, et saisis de frayeur,
10. partirent et se réfugièrent
11. et d'Hypate, et de Cassi.
12. Les rebelles qui, hier encore,
13. s'élevaient à 1500, sont réduits
14. aujourd'hui à peine à
15. 300; et ceux-là encore, misé-
16. rables et maudits, ont dû
17. se réfugier de nouveau au
18. Pirgus, où, pour long-temps,
19. ils se rappelleront, en frémissant,
20. la grande leçon qui
21. leur a été donnée. Mais
22. est-ce que la Puissance divine
23. qui a fomenté et soutenu encore
24. cette rébellion de toute
25. manière, se rendra enfin à

» la raison⁴? ou accueillera-
» t-elle de nouveau favorable-
» ment ces malfaiteurs pour
» nous les renvoyer sous peu
» avec des Dards-Albanais
» et des munitions de guerre?
» c'est un problème qui sera
» résolu par le temps."

Il est positif que pas
un Albanais n'a accompagné
les rebelles, ni n'est venu plus
tard du territoire Ottoman
pour se joindre à eux. Si
parmi les rebelles il y a
des Albanais, ils sont ce
eux qui, poursuivis à
différentes reprises par les
autorités Impériales, se
sont réfugiés en Grèce
pour y chercher un asyle,
et qui sont prêts à servir
militairement tout le
monde, et le gouvernement
Hellénique lui-même, com-
me en effet on en voit quelque

parmi les gens armés enrôlés
par les chefs militaires du
gouvernement. Mais en
supposant même, ce qui n'est
point vrai, que quelques albanais
eussent trahi la vigilance des
autorités Impériales, & eussent
passé furtivement la fron-
tière, se joindre aux
rébélles, est-ce une raison
pour s'attaquer si ouverte-
ment aux autorités Impé-
riales et à la Sublime Porte
elle-même, quand le
gouvernement Hellénique,
en 1821, ~~se~~ a soulevé la
Grèce par des ~~général~~ chefs
militaires et politiques
nommés et envoyés par lui-
même, y a expédié des
sommes considérables d'argent,
des munitions de guerre,
plus de deux mille fusils
pris sur le trésor de l'état,
toute une flotille armée,

et équipée et accompagnée
 de brûlots, ^{ainsi que} et de nombreux
 détachements de troupes recrutés
 à Athènes et embarqués au
 Pthalère en présence du Roi?

J'ai l'honneur de
 joindre ici copie d'une
 lettre que le secrétaire de
 la Légation a adressée, en
 mon nom, à M. Maucolas
 pour lui transmettre la
 traduction d'une dépêche que
 j'ai reçue de ~~son Excellence~~
 S. Ex. Munib-Pacha, gouverneur
 général de la Thessalie, et
 pour le prévenir que je
 me réservais à répondre
 à ses communications qui
 contenaient
~~entièrement~~ des insinuations
 dénuées de fondement et
 dirigées injustement contre
 les autorités Helléniques,
 afin de mettre au grand
 jour toute la vérité. En
 attendant, j'ai envoyé par

un exprès toutes les
communications du gouver-
nement Hellenique à
^{S. E.} Son Excellence Must-
Pacha et à ^{S. E.} Son Excellence
Hussini-Pacha; et
aussitôt que j'aurai reçu
les renseignements spéciaux
que je leur ai demandés, je
m'empresse d'adresser
au gouvernement Hellenique
une réponse triomphante
et qui ^{confondra} ~~surpassera de beaucoup~~
les ~~détachements~~ détracteurs
de la Sublime Porte. Il
importerait donc que Votre
Excellence fît savoir aux
missions étrangères à Cons-
tantinople qu'elle m'a
déjà donné l'ordre de ^{m'}~~l'~~
entendre avec les autorités
Impériales ~~sur~~ compétentes
sur les assertions accusatrices
du gouvernement Hellenique,
et m'a transmis en même

temps les instructions
nécessaires pour répondre,
en son nom, aux diffé-
rentes notes du Minis-
tère Hellenique, et pour
communiquer ma réponse
au Corps Diplomatique à
Athènes.

+ Par mon respectueux
rapport N° 12., j'ai soumis
à Votre Excellence copie d'une
Note du Ministère Hellenique, relative
aux prétendues bandes de gens armés
qui, formées sur le territoire otto-
man du côté d'Arta, ^{auraient} ~~avaient~~ fait
invasion en Acarnanie. Comme
le Vice-Consul de la ~~Sac.~~ Sublime
Porte à Voultra m'a fourni sur
cette nouvelle imputation du gouver-
nement Hellenique des renseigne-
ments complets et qui ne laissent
rien à désirer, j'ai fait com-
muniquer à M^{rs} Mausoles, par
le canal du Secrétaire de la Légation,
traduction du rapport du Vice-

+ Outre les différentes
écrits incendiaires, publiés
à Athènes contre l'Empire
Ottoman à la suite de
circulaires du Gouvernement
Hellenique, et dont j'ai
transmis des exemplaires
au Ministère Supérieur
des Affaires Etrangères, il
en vient de paraître un
en prose et en poésie
dit à la plume du trop
connu ^{Alexandre} ~~Al.~~ Soutzos, et
qui, entre autres
provocations violentes
et hostiles, tendant à
amener une guerre entre

Ottoman; et j'ai l'honneur
de joindre ici copies ^[20.2] de ce
rapport et de la lettre du
Secrétaire.

les deux pays, dit que
la Russie est ^{disposée à} ~~revenue~~
et appuyer les agressions
de la Grèce. Je suis
peiné de devoir dire
que cette idée, quelque
inadmissible qu'elle soit,
commence à prendre
une certaine consistance
parmi la partie igno-
rante de la population. Je
joins ici ^{trois} ~~deux~~ exemplaires
de cette brochure, afin que
Votre Excellence, si elle
le juge ~~à~~ propos, en com-
munique l'un à la Légation
de Russie à Constantinople
pour son information.

Quelque pacifiques que
soient en général les dispo-
sitions de la nation hellé-
nique, cependant jamais,
depuis que je suis en
Grèce, je n'ai vu faire
des efforts si assidus et si

persévérants pour provoquer
une agression contre les
provinces limitrophes;
et il est difficile de
s'apposer que ces provo-
cations n'aboutissent ^{ont} pas
tôt ou tard quelque ven-
tative sérieuse. C'est
pourquoi j'ose signaler
très-respectueusement au
Ministère Impérial, ainsi
que je l'ai fait par un
de mes précédents rapports
et c. 8, la nécessité d'envoyer
dans la Province de Thessa-
lie un corps ^{suffisant} de troupes
régulières ~~suffisant~~ pour
imposer aux hétéristes
hellènes et à leurs adhérents
en Turquie, et pour se tenir
prêt à parer ~~préparer~~ à toutes les
éventualités.

On parle ici ^{en} ~~lance~~
moment de l'intention du
Gouvernement Hellénique

d'envoyer prochainement
un ministre à Constantinople. Mais tandis que
ce gouvernement s'était
refusé à s'acquiescer de
cet acte de soumission
pendant trois mois après
mon retour en Grèce, est-ce
maintenant le moment
d'imposer à la Sublime
Porte son représentant,
quand ses proclamations
imprudentes ont provoqué
l'attentat dirigé contre la personne
de l'envoyé de la Sublime Porte,
de la chancellerie Impériale,
quand il refuse de nous
livrer l'assassin, quand
il adresse injustement
les accusations les plus
aggravantes contre l'autori-
té Impériale et la Sublime
Porte elle-même, quand
enfin il ne néglige rien
pour empêcher de plus en
plus les relations d'amitié et

des organes du ministère, qu'après la dispersion
que c'était l'Empire ottoman des rebelles, on n'en a vu
qui soutenait pas de albanais nulle part, et que toute
et par des munitions de guerre les crielleries du gouverne-
le mouvement insurrectionnel, ment Hellénique et de
des ~~munitions~~ dans le but les autorités subalternes, de
d'incorporer à ses états la ^{+ en définitive} tout + d'espérer dans le
Grèce continentale, tandis fait en famille.
que l'Angleterre s'approprié- Le ^{Général de} G. Aupiais, Ministre
rait le Péloponèse et les de France à Constantinople,
Iles de l'Archipel. — arrivé ici le 13/ de ce

qu'après la dispersion
des rebelles, on n'en a vu
nulle part, et que toutes
les criées du gouverne-
ment Hellénique et de
ses autorités subalternes, se
+ en définitive
sont dissipées dans le
fact en fumée.

fait en famille.
Le ^{Général} ~~g.~~ ^{du} ~~auspich~~, ministre
de France à Constantinople,
arrivé ici le 13/25 de ce
mois, repartit le lendemain
au soir. Pendant son
court séjour, il ^{se borna} ~~n'a fait~~
^à ~~que~~ visiter quelques monu-
ments d'antiquité, ^{sans avoir} ~~il n'a vu~~
personne, à l'exception d'une
audience qu'il ~~a~~ eut de
Proci^x qui lui en avait
fait exprimer le désir

Sublime Porte ce 27 mai 1848.

Monsieur,

Ainsi que je vous l'avais fait pressentir
dans ma dépêche du 17 de ce mois je me suis empressé
de soumettre à Sa Majesté Impériale notre Auguste
Souverain les détails que vous m'avez transmis sur
l'attentat dirigé contre vos jours. Sa Majesté
Impériale en a été vivement affectée et c'est
avec un véritable plaisir qu'elle a appris par
les communications ultérieures que vous m'avez
adressées, et que j'ai eu l'honneur de lui
soumettre, que votre blessure n'aurait pas de

(suites)

Monsieur

Monsieur C. Maspures

Ministre de la Sublime Porte à Athènes.

suites facheuses.

Sa Majesté Impériale désirant vous donner,
Monsieur, en cette occasion un témoignage de toute
la part qu'Elle prend au malheur qui vous est
arrivé ainsi que de sa haute bienveillance a
daigné ordonner qu'une tabatière ornée de brillants
et de son chiffre Impérial vous soit remise de
sa part comme une marque de sa satisfaction
pour la fidélité dont vous n'avez cessé de faire
preuve dans l'exercice des fonctions qui vous sont
confiées. Je me fais un plaisir, Monsieur, de

vous communiquer cette nouvelle preuve de la satisfaction
de notre Auguste Souverain et de vous remettre, en
même temps l'objet que la Munificence Impériale
vous a destiné, bien persuadé que vous saurez
dignement apprécier la haute faveur dont vous
venez d'être l'objet.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma
considération bien distinguée.

Bitat

à Son Excellence

Monsieur Pacha,
Ministre Secrétaire d'Etat
des Affaires Etrangères,

Je, Je, Je,

Atténus, le 29. Mai, 1848.
10. Juin

Monsieur,

J'ai reçu la dépêche dont
Votre Excellence a bien voulu
m'honorer en date du 14
Djennari-ul-akher, ainsi que
la lettre en français datée
du 27 Mai. En même
temps, j'ai reçu la riche
tabatière, cette précieuse,
cette inappréciable marque
de sympathie que Sa Majesté
Impériale notre auguste et
glorieux Maître a daigné me
donner; à l'occasion du
fâcheux accident dont j'avais
failli être la victime.

Être un regard compa-
tissant sur l'advertité d'un
serviteur frêle et relié, est
une vertu qui a de tout
temps distingué les grands
Princes. Mais notre

Illustre empereur brille
parmi les Souverains du
monde par les sentiments
d'humanité et l'amour
paternel qu'il porte à tous
ses sujets.

Puisse le Très-haut,
exaucant les ferventes prières
que je ne cesse de lui adresser,
répandre sur son auguste
personne ses bénédictions célestes!

Puisse-t-il prolonger à
perpétuité les jours précieux
d'un Souverain si adorable, pour
le bonheur de ses sujets! Puisse-
t-il faire découler de sa
gloire toujours croissante une
source de prospérité et de
bien-être pour son vaste
Empire!

Quant à moi qui, dans
un danger si imminent, n'ai
eu mon salut qu'à l'assis-
tance miraculeuse de la
Providence, rémunératrice

de la fidélité que je me
 fais un devoir de vouer
 à l'accomplissement des
 fonctions dont je suis honoré,
 je conserverai cet insigne
 témoignage de la munificence
 Impériale, comme un précieux
 dépôt qui servira d'aiguillon
 au zèle et à la fidélité que
 tout serviteur doit à son
 Auguste Maître.

Après avoir exposé
 à Votre Excellence mes
 sentiments et mes vœux,
 je la supplie très-respec-
 tueusement de vouloir bien
 soumettre aux pieds du
 Trône de Sa Majesté Impé-
 riale l'hommage de
 mon éternelle gratitude.
 Mais je ne saurais satis-
 faire à ce que mon cœur
 éprouve, sans offrir à
 Votre Excellence, ainsi qu'à
 autre Ministre de l'Empire, ma

profonde reconnaissance pour
la part que tous ces hauts
fonctionnaires ont prise à
mon malheur, et pour
leur empressement à provoquer
la marque de sympathie
Impériale dont ~~vous~~^{je vous} ~~vous~~
~~vous~~ d'être l'objet.

L'état de ma santé
est très-satisfaisant. J'
aime à espérer que ma
blessure sera bientôt ~~guérie~~
entièrement guérie; mais
ce qui est pénible, c'est
qu'il se forme autour d'elle
des abcès, dont l'un qui
me cause en ce moment de
vives douleurs, mais qui,
à ce que les médecins ~~ont~~
espèrent, sera le dernier,
~~paraît~~
semble sur le point de percer.

Conformément à
l'ordre que Votre Excellence
a bien voulu me transmettre
par l'intermédiaire de Prusse

de Samos, j'ai adressé au
 Ministère Hellénique une
 note officielle signée par
 le Secrétaire de la Légation,
 et dont j'ai l'honneur de
 joindre ici la copie. Par
 cette note, je réclame,
 par ordre de la Sublime Porte,
 le nommé apostoli mico-
 laou cradir, sujet Ottoman,
 domestique au service de la
 Légation Impériale, qui a
 commis un horrible attentat
 sur la personne de l'envoyé
 de la Sublime Porte. En
 lui remettant cette note,
 le Secrétaire de la Légation
 a dit de ma part à
 M^r. Maucolas, Ministre des
 affaires étrangères, que si,
 contre toute attente, le
 gouvernement grec Hellénique
 refusait de livrer le criminel,
 d'abord, la Sublime Porte,
 d'après le contenu des instructions

le droit de juridiction
criminelle

de votre Excellence, cuserait
de reconnaître à la Légation
et aux Consuls Helléniques, le
~~droit de juridiction criminelle,~~
~~pour les crimes et les délits~~
~~commis sur son territoire~~
~~entre sujets helléniques ; que,~~
par conséquent, tout sujet
Hellénique qui aurait commis
en Turquie un crime
ou délit quelconque contre
un Ministre, Consul, ou
sujet hellénique, au lieu
d'être livré à l'autorité
Hellénique, serait jugé et
puni par les autorités
Impériales ; que cette conduite
de la Sublime Porte serait
d'autant plus légitime, qu'elle
s'appuierait sur le principe
de réciprocité, elle n'est au-
lement tenue d'accorder à
la Légation et aux Consuls
Helléniques l'exercice d'une
prérogative dont ne jouissent

les autres Puissances qu'en
 vertu de stipulations spéciales
 insérées dans les traités, et
 qui constituent non pas un
 droit de commerce ou de
 navigation, mais bien au
 contraire un droit purement
 politique. Le Secrétaire de
 la Légation a ajouté qu'en
 second lieu, le refus du gou-
 vernement Hellenique provo-
 querait entre les deux pays
 une froideur glaciée, dont
 les fâcheuses suites ne
 pourraient certainement pas
 échapper à la perspicacité
 du gouvernement Hellenique.
 M. Maucolas répondit au
 Secrétaire de la Légation qu'il
 allait appeler l'attention
 du Conseil des Ministres
 sur la demande de la
 S. Porte, qu'il ne manquerait
 pas de lui faire part des
 déclarations que le Secrétaire
 venait de lui faire au nom

du Gouvernement Impérial,
et qu'il espérait qu'il serait
fait droit à ^{notre réclamation,} ~~la demande de~~
~~la Sublime Porte~~. En atten-
dant tout porte à croire
que, ou l'insistance de la
Sublime Porte, le gouvernement
Hellénique sera, ou que
malgré, obligé de livrer
l'assassin.

Depuis la dispersion
des rebelles, les provocations
du gouvernement et de ses
adhérents contre l'Empire
ottoman ayant cessé en
partie, il s'en est suivi que
les émigrés musulmans de
origines ne sont plus en
proie à l'inquiétude qui
les avait portés à implorer
l'appui du gouvernement
Impérial. De mon côté,
je n'ai pas manqué de
leur adresser une lettre
responsive pour les tranquilliser.

J'ai l'honneur de
joindre ici copie d'une
note du Ministère Helli-
nique, par laquelle, s'ap-
puyant, comme à l'ordinaire,
sur la ~~présentation~~ prétendue
nouvelle que les rebelles
se sont réfugiés sur le terri-
toire ottoman, il se plaint
de ce que les autorités Supérieures,
au lieu de les poursuivre
et de les arrêter pour les envoyer
à l'endroit à ~~leur~~ désigner par
la Sublime Porte, les entourant
d'égards et de prévenances, S.E.
Hadji Hussein Pacha a écrit
maintes fois et aux autorités
Helleniques sur les frontières et
à moi-même qu'il avait
pris des mesures sévères et
qu'il avait concentré ses
troupes, dans le but de
poursuivre et d'arrêter les
rebelles dans le cas où
ils oseraient se réfugier

sur le territoire ottoman,
mais il arrive que les rebelles
se trouvent ~~soient~~ toujours sur le territoire
hellénique du côté des mon-
tagnes voisines d'Agrafa,
sans que les troupes grecques
veillent ou puissent les
poursuivre. Si, d'après
le vœu du gouverneur
de Pérou, les rebelles se
trouvaient effectivement en
Turquie dans les villages
qu'il se plaît à indiquer
dans une de ses lettres à
S. E. Hadji Hussein - Pacha,
lettre amenée en copie à
le ^{vote} ~~lettre~~ du Ministère Helli-
nique, pourquoi ~~le~~ ^{se} gouver-
neur n'envoie-t-il pas de
hommes de sa confiance
dans ces villages pour prendre
les rebelles en flagrant délit
et les dénoncer aux autorités
Impériales? Mais le gou-
vernement Hellenique a

le système de se baser
toujours sur des ou dit
vérités de fondement, et de
faire du fruit, au lieu de
rechercher sincèrement la
vérité. S. E. Hadji-Hussien
Pacha est un commandant
général distingué. Il s'acquitte
de ses fonctions avec un zèle,
une infatigabilité qui excitent
l'admiration générale; et
une preuve manifeste de
sa capacité et de sa pré-
voyance stratégique, c'est
la récente arrestation du fameux
galibéa avec cinq cents
de ses compagnons. En
attendant; je me permets
de transmettre par la première
occasion copies de la note
présentée au Ministère des Affai-
res Étrangères tant à S. E. Hadji-
Hussien Pacha, Gouverneur de la
Thrace, qu'à S. E. Hadji-
Hussien Pacha.

Sir Stratford Canning
arriva ~~le~~ le 21. mai au
soir. Le lendemain, ^{2. juin} il
se rendit chez S. M. le
Roi avec lequel il continue
à avoir de fréquentes entre-
vues ~~très~~. Son Excellence Canning
désire amener une
amélioration dans le système
gouvernemental de la Grèce,
et ~~un~~ rapprochement entre
le Roi et le Cabinet anglais,
mais il semble difficile
qu'il réussisse. On ignore
quand il se révertera à partir.
Il m'a fait dire qu'il avait
l'intention de venir me voir,
mais jusqu'à présent je n'ai
pas eu cet honneur; probable-
ment parce qu'il est ^{absorbé} par
~~occupé~~ par des visites et d'autres
préoccupations, ~~mais~~ ayant rapport à
sa mission en Grèce. J'ai
appris qu'il est d'avis que

3
le gouvernement hellénique
doit livrer l'arsenal.

N^o 15~~Monsieur~~~~Monsieur de~~

à Son Excellence

Monsieur Rifaat-Pacha,
ministre secrétaire d'état
des affaires étrangères,

Je. Je. Je.

attenué, le 7/9 Juin, 1848.

Monsieur,

J'ai reçu les trois Dépêches
dont S. E. a bien voulu
m'honorer en date du 27.
Djénari-ul-akbir et du
5 Radjeb, et par lesquelles,
en m'informant des démarches
: auprès de Mr. Monaké, qu'
faites tant, auprès des commissaires
d'autres Puissances sur la néces-
sité de livrer l'assassin
apostoli Nikolaou Radie, ainsi
que des nouveaux ordres
transmis à S. E. le Secrétaire
de la Roumélie et au gouver-
neur de la Thessalie, dans
le but de maintenir de
plus en plus la sécurité
sur les frontières, Elle m'auto-
rise à adresser au Ministère
Hellénique une note pour
repousser les imputations

dirigées injustement contre
les autorités Supérieures, à
l'occasion de la dernière
rébellion des Capitaines armé-
niens bellines, et m'envoiant
de lui soumettre mes
réflexions sur les quatre questions
relatives à la restitution de
l'indit apostoli nadir, et
dont S. E. a bien voulu
m'envoyer une notice par
l'intermédiaire du Prince de
Samos.

Pour ce qui est des quatre
questions concernant la
restitution de l'assassin, je
me réserve à y répondre par
le paquebot français qui part
demain pour Constantinople.

En attendant, je
profite de l'offre obligeante
de S. S. Sir Stratford Canning,
qui part ce soir même, pour
soumettre à S. E. la copie
ci-jointe d'une note officielle

6
que, conformément aux ordres
précités de S. E. ^{Alte}, je viens
d'adresser au Gouvernement
Hellénique, en réponse à
ses nombreuses ^{et volumineuses} communica-
tions, ~~et~~ contenant le
sérénisme le plus
aggravantes contre les auto-
rités Impériales, et qui rejai-
lissaient indirectement sur
la Sublime Porte elle-même.
Comme le g^t. Hellénique
avait communiqué toutes
ces notes accusatrices aux
missions des différentes
Puissances à Athènes, j'ai
eu devoir, à mon tour,
faire part à ces mêmes
missions de ma réponse
qui, en mettant en évidence
et la conduite loyale tenue
dès le commencement par
la S. Porte et ses autorités
subalternes à l'égard de tous
les réfugiés hellènes, et la)

fausseté

des imputations contenues dans
les diverses notes du Gouvern
Hellénique, et les dispositions
bienveillantes du Gouvern
Impérial envers la Grèce,
ne manquera certainement
pas de leur inspirer une
juste répugnance pour
la manière déloyale et
pleine d'ingratitude dont
le Cabinet d'Athènes a
répondu à ces sentiments
de cordialité de la
Sublime Porte.

M^r Stratford Canning
à qui le Ministère Hellé-
nique avait eu soin
de donner sur ce
sujet des informations
défavorables à la Sublime
Porte, n'ayant exprimé
le désir de prendre connais-
sance de ma réponse
susmentionnée, je me
~~mais~~ suis empressé de

8

lui ^{en} communiquer aussi
une copie.

Deux jours avant
la date de cette réponse,
j'ai cru de mon devoir
d'adresser au Ministère
Hellénique une lettre
officielle, rédigée en
termes flatteurs et
obligeants, pour le prier
de vouloir bien mettre
aux pieds du Prince de
S. M. le Roi l'hommage
de ma reconnaissance
pour les regrets sympathiques
dont elle a daigné me
réitérer l'expression par
le Ministre des Affaires
Étrangères, ainsi que par
un de ses aides de camp
envoyé ad hoc, et
pour offrir en même
temps à M^r. Masoulas
et à ses collègues mes
vifs remerciements pour

Ld. B.

19
L'intérêt empreint qu'ils
m'ont témoigné à cette occasion,
l'ai l'honneur de joindre,
ici ~~la~~ copie de cette lettre.

En me conformant
aux ordres de S. E. M.,
je ne cesserais pas d'être,
comme par le passé, en
correspondance régulière avec
S. E. Munit-Pacha et S. E.
Musciw Pacha sur ce qui
concerne le rapport de bon
voisinage entre les deux pays,
en même temps que je me ferai
un devoir de transmettre à
Sauri-Effendi, enorgé en qualité
de Commissaire de la S. Porte
auprès du Gouverneur de la
Thénacie, les informations néces-
saires et de correspondre avec
lui sur tout ce qui concerne
sa mission.

M. Stratford Canning,
retenu chez lui à cause
d'un accès de goutte, n'a pu

me voir que dans la
 journée d'hier. Nous nous
 sommes entretenus sur
 différents objets concernant
 nos relations avec la Grèce.
 Si je l'avais vu plus tôt,
 j'aurais pu peut-être m'empêcher
 de préserver les insinuations
 par lesquelles les députés
 Hellènes ont sans doute
 cherché à surprendre sa
 bonne foi. Nous avons
 discuté longuement la question
 de savoir si le g^d. ~~g^d~~
 Hellénique doit livrer l'as-
 sassin. Il a fini par
 me déclarer qu'il était d'avis
 que le Cabinet d'Athènes
 devait s'empresse de faire
 droit à la demande de la
 S. Porte, et m'a assuré qu'il
 lui a donné à cet effet
 les conseils et les exhorta-
 tions les plus pressantes.
 Nous les espérons toutes

par Sir Stratford Canning
pour amener une récon-
ciliation entre la Cour et
l'opposition et pour ^{améliorer} l'état
actuel de chose en grève,
semblent à avoir abouti
à rien. Le fait est que
S. S. quitte la grève, mécon-
tent et des différents partis
qui divisent ce pays, et de
ce qu'il n'a pas réussi
dans sa mission.

Je suis avec le plus profond
respect,